

HEMNES SÉCATS BOSTE PERH
E SIATS HORTES SI DIÛ SÉ PREN
ARRÉ NOU COUSTE AÛ CO BALENT
ENTA HA LA FRANCE MEY BÈRE!
(LOUS BIARNÈS.)
1914

Mémoires de guerres 1914-1918

Les monuments aux morts

SOMMAIRE

- ➡ La génération perdue de la « Grande Guerre »
- ➡ Aux sources d'un sentiment national exacerbé
- ➡ L'hommage public aux « sacrifiés »
- ➡ Honneurs rendus et culte de la mémoire...
- ➡ Outils
- ➡ Table des documents



*Parce qu'un homme sans mémoire est un homme sans vie,
un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir.*

Maréchal Foch

La génération perdue de la « Grande Guerre »

Entre 1914 et 1918, 8,5 millions de Français furent mobilisés. Au terme du conflit,

1,3 millions d'hommes ont été tués ou ont disparu, 3,6 millions ont été blessés au moins une fois ou mutilés (1,1 million d'invalides).

Dans les Basses Pyrénées, les appelés les plus jeunes furent incorporés dans les **régiments d'active** (18^e d'infanterie à Pau, 49^e d'infanterie à Bayonne). La contribution du département qui compte 425 000 habitants en 1911 fut considérable, du seul point de vue humain : 45 000 hommes furent incorporés dans les seuls régiments d'active, quelques dizaines de milliers d'autres dans la **réserve** ou la **territoriale**.

Au total, 10 000 Basques et Béarnais furent tués et près de 50 000 blessés !

La brutalité, qui caractérise les quatre années de guerre, laisse dans les esprits un traumatisme profond. Celui-ci va se prolonger bien au-delà de l'arrêt des combats effectif dès l'armistice du 11 novembre 1918.

Si la Première Guerre mondiale s'est achevée par la victoire des démocraties sur les empires autoritaires, elle s'est aussi traduite par une grave crise morale. Du fait des millions d'hommes tués au combat, les veuves et orphelins se comptent par centaines de milliers. Une très large partie de la jeunesse a disparu.

Aux sources d'un sentiment national exacerbé

La guerre de 1914-1918 est la première « guerre totale » de notre histoire : toutes les ressources des pays belligérants (humaines, financières, économiques...) sont mobilisées pour la victoire. C'est dans un immense élan patriotique et avec le souvenir des hommes partis au front que chacun prend part à l'effort de guerre.

La première conséquence, immédiate, de la guerre dans notre département est la mobilisation des femmes et des enfants pour assurer le travail agricole et le travail en usine. Dans le même temps, les restrictions amènent à un rationnement, notamment alimentaire, drastique.

» La mobilisation de la « petite » et de la « grande » patrie



document 1. Article du quotidien local « le Patriote des Pyrénées » du 5 août 1914 : la déclaration de guerre.



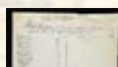
document 2. Photo du départ des soldats du 18^e RI en gare de Pau (3Fi75/68)
Sur les 21 000 hommes incorporés dans le 18^e RI pendant les 52 mois de guerre, 3 097 furent tués et environ 13 000 blessés (les 3/4 des combattants béarnais ont ainsi été plus ou moins gravement touchés !)

» Souffrir et se sacrifier pour la cause nationale...

... au front, avec l'attachement viscéral à sa « petite » patrie

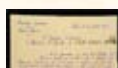


document 3. Lettre d'A. Lavielle, 17 mai 1915 (fonds Warnant 44J)
*Cette lettre de **poilu** permet d'identifier comment deuil, **patriotisme** et devoir envers sa famille se combinent pour les combattants et la population de l'arrière.*



document 4. Liste des morts d'Orthez par profession, 2 août 1919 (E dépôt Orthez 1H25)

... à l'arrière, autour des enfants



document 5. Lettre de l'Inspecteur d'Académie des Basses-Pyrénées au directeur de l'Ecole Supérieure de Salies, 20 juillet 1918 (1T1090)



document 6. Affiche appelant à la souscription pour le 3^e emprunt de la défense nationale (7Fi15/1)





L'hommage public aux « sacrifiés »



document 7. Article concernant Arzacq, Patriote de Pyrénées, 27 juillet 1919

La construction de cette mémoire fut le fait des associations patriotiques, de la presse, des poètes, des instituteurs et de l'Église. Elle est traduite à l'échelle nationale à travers l'inhumation du **soldat inconnu** sous l'Arc de Triomphe le 11 novembre 1920 et la décision du Parlement, en 1922, de faire de cette date une fête nationale. Par ailleurs, il est à noter que cette célébration ne revêt aucun caractère militaire ; ce n'est pas à l'armée que l'on rend hommage mais aux citoyens qui ont défendu leur patrie.

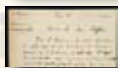
L'édification de tels monuments est une pratique typiquement française. Si ce genre architectural existait antérieurement, la Première Guerre mondiale a suscité un mouvement général. En Béarn et en Pays basque, comme sur l'ensemble du territoire français, la présence de monuments aux morts de 1914-1918 dans chaque ville et village rappelle le lourd tribut payé et le désir commun de rendre hommage, d'exalter et de glorifier pour l'éternité les souffrances de la nation et le sacrifice de ses soldats paysans.



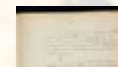
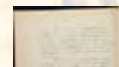
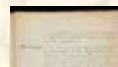
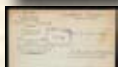
» La mémoire officielle



document 8. Loi relative à la commémoration et à la glorification des morts pour la France (1020 – 01).



document 9. Instructions sur les constructions, 10 mai 1920 (1020 – 02 à 07).



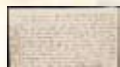
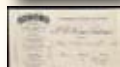
» Le projet concernant le monument aux morts de Chéraute



document 10. Cartes postales du monument (8Fi 129 204 00485 et 00486).

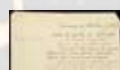


document 11. Projet de l'entreprise Hum-Sentouré, 17 novembre 1923 (E dépôt Chéraute 1M2 - 01 à 04).



document 12. Décision du Conseil municipal sur la question d'une subvention, 9 novembre 1924 (E dépôt Chéraute 1M2 – 05).

➤ Le choix de l'emplacement



document 13. Le cimetière : plan (13 octobre 192?), accord pour la cession d'un terrain à Préchacq-Josbaig (30 juin 1923) et extrait de registre de délibération (7 octobre 1922) (E dépôt Préchac-Josbaig 1M1 - 01 à 03).

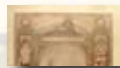


document 14. Le jardin public : extrait de registre de délibération, 8 avril 1923 (Laruns 1M8).



document 15. L'école : courrier de l'amicale des anciens élèves de l'école primaire supérieure de Nay au maire, 21 septembre 1920 (E dépôt Nay 1M2).

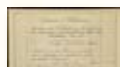
➤ La symbolique du monument



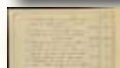
document 16. Affiche offerte par l'Union des grandes associations françaises pour y inscrire la liste des morts de la commune (7Fi15/17).



document 17. Cartes postales du monument de Sauveterre-de-Béarn (8Fi 00560 00176 et 00177).



document 18. Devis détaillé et croquis du monument de Villefranque (2O152 – 01 à 03).



Honneurs rendus et culte de la mémoire...



➤ Les décorations

Les actions d'éclat des soldats (du 18^e R.I. notamment) sont célébrées par des citations individuelles à l'ordre de l'armée, du corps d'armée, de la brigade ou du régiment. Le système des citations qui, sous le Premier Empire, concernait seulement les formations militaires, avait été étendu aux personnes pendant le XIX^e s. (citations individuelles et médaille militaire). Au cours de la Première Guerre mondiale, il prend sa forme définitive avec la création de la Croix de Guerre, décoration destinée à commémorer les citations individuelles. Ainsi, la plupart des régiments ainsi qu'une multitude de soldats ont été cités en exemple.



document 19. Avis de décès et médaille militaire conférée au soldat Etchebar, mai 1918
(E dépôt Chéraute 4H2 – 01 et 02)



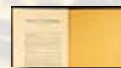
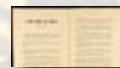
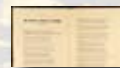
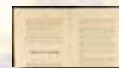
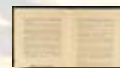
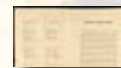
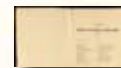
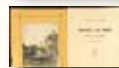
document 20. Citation à l'ordre de Cipriuni, 18^e R.I., 19 décembre 1915 (E dépôt Orthez 4H7)

➤ Les cérémonies commémoratives

Traditionnellement, à l'occasion de chaque cérémonie du 11 novembre a lieu l'appel aux morts, par lequel on énumère les noms de tous les soldats disparus en leur associant le titre « mort pour la France ». Une minute de silence est également respectée. « La sonnerie aux Morts » clôt cette minute. On fleurit également le monument. Cette cérémonie a toujours revêtu un rôle d'enseignement en direction des enfants souvent présents et y participant activement (lectures, dépôt de fleurs...).



document 21. Livret de l'inauguration du monument aux morts de Salies-de-Béarn, 25 décembre 1921
(Bib U5246/7 - 01 à 10)



document 22. Affiche du bleuet de France, s.d. (7Fi15/13)

Outils

Quelques pistes pédagogiques...

► **En classe de Première**, sur le thème « les Français dans la Première Guerre mondiale », l'ensemble du dossier permet de construire des exercices de composition ou d'étude d'un ensemble documentaire adapté à des réalités locales en variant les supports documentaires.

Autres thèmes abordés : l'**Union Sacrée**, la **propagande**, le culte du souvenir, la difficile « reconstruction » individuelle et collective d'après-guerre...

► **En classe de Troisième**, on peut constituer un exercice avec paragraphe argumenté portant sur la vie à l'**arrière**, la notion de **guerre totale** et les souffrances des populations engagées dans la guerre.

► **En Cycle 3**, avec l'utilisation des supports iconographiques notamment (affiches et photos), la symbolique des monuments est une approche possible. On pourra la compléter en évoquant le rôle donné aux enfants à l'arrière, pendant et après le conflit.

► **Pour tous les niveaux de classe**, un prolongement possible est la recherche d'un article de presse évoquant les commémorations du 11 novembre dans le temps (au fur et à mesure qu'on s'éloigne des événements, dans les années 30 ou 50 par exemple)

Lexique

Arrière

Par opposition au front (zone de combat), lieux de vie des populations civiles.

Guerre totale

La guerre de 1914-1918 est la première « guerre totale » de notre histoire : toutes les ressources des pays belligérants (humaines, financières, économiques...) sont mobilisées pour la victoire.

Patriotisme

Ou sentiment national.

Sentiment d'appartenance à un pays, qui renforce l'unité selon des valeurs communes.

Petite et grande patrie

Dans une France encore majoritairement rurale, les individus sont identifiés par rattachement à un terroir, à un village qui les a souvent vu naître et qui les fait vivre. Sans remettre en cause le devoir envers la grande patrie (la République française menacée), tous les soldats et la population de l'« arrière » sont inquiets du devenir de leur famille, de leur exploitation agricole et de l'équilibre de leur village si nombre de poilus ne rentrent pas vivants du front.

Poilu

Soldat français de la « Grande Guerre » reconnaissable par son équipement caractéristique : casque, capote, brodequins et molletières, musette, fusil avec baïonnette. On soulignait par ce terme le caractère viril de ces hommes courageux.

Propagande

Stratégie de communication souvent orchestrée par un pouvoir politique ou militaire pour influencer la population dans sa perception du monde qui l'entoure (événements, individus...). L'essor des médias de masse, les guerres mondiales et la promotion de l'individu dans les systèmes politiques ont été à ce titre déterminants.

Régiment d'active

Contingent de soldats déjà en activité.

Réserve

(Par opposition à l'active). Les hommes ayant déjà accompli leur service militaire furent affectés dans la réserve s'ils avaient moins de 35 ans (218e et 249e) et dans la territoriale s'ils étaient âgés de 35 à 45 ans (142e et 143e).

Soldat Inconnu

L'hommage rendu au soldat inconnu est une tradition née de la Première Guerre mondiale. Ce dernier, mort sans avoir pu être identifié, symbolise tous les soldats disparus au combat. En France, sa tombe fut solennellement installée le 11 novembre 1920 sous l'arc de triomphe.

Territoriale

Militaires chargés de la sûreté du territoire national et des populations civiles.

Union sacrée

Union de tous les Français, quel que soit leur croyance religieuse ou appartenance politique dans le contexte de la Première Guerre mondiale.

Sources

► BIBLIOGRAPHIE (ouvrages en consultation aux ADPA)

Dossiers pédagogiques

- G. BOURDIN, Monuments aux vivants, CRDP Basse-Normandie, Académie de Caen, 1997 (service éducatif)
- ONACVG 64, Monuments aux Morts et monuments commémoratifs de la guerre 1914-1918 en Béarn et Pays Basque – guide d'interprétations et de recherche, Mauléon, 2008 (service éducatif)
- Collectif, Monuments aux morts de la Grande Guerre dans les Landes – CG/AD 40 (U 8633)

Catalogues d'exposition

- Collectif, Dialogues de pierres. Les monuments et les morts ; catalogue d'exposition ; RMN / musée national des Deux-Victoires, Mouilleron-en-Pareds, 14 juin/27 sept 1993 (U 15170/4)
- C. LAHARIE, Les Basses-Pyrénées pendant la Guerre 1914-1918 ; catalogue d'exposition et recueil de textes ; ADPA, 1982, Pau (service éducatif)

Livrets sur des monuments

- Le monument de la 36^e Division d'Infanterie, 28 septembre - 2 octobre 1928, (U366/14)
- Inauguration du monument aux morts pour la France (25/12/21), Salies-de-Béarn, 1922 (ADPA U 5246/7)

Périodiques

- Collectif, Annales du Midi (revue de la France méridionale). Regards du Midi sur la Grande Guerre (Rémy Cazals), avril-juin 2008 (P29/2008 n°262)

Sources non publiées

- R. DEMARTINI WERY, Les monuments aux morts de la guerre de 1914-1918 dans les Pyrénées-Atlantiques ; travail universitaire, UPPA, 1985 (ADPA U 4063)

► SERVICES D'ARCHIVES

- Archives départementales des Landes

<http://www.archives landes.org/>

Exposition sur les affiches de la Grande Guerre. Atelier sur les monuments aux morts

- Archives communautaires de Pau

<http://www.agglo-pau.fr/content/view/104/1/>

Dossier pédagogique récent (2008) sur les monuments aux morts de la communauté d'agglomération

► MUSEES

- Historial de la Grande Guerre

<http://www.historial.org>

Au milieu des années 1980, le Conseil général de la Somme initie une réflexion qui aboutira à la réalisation d'un musée international de la Grande Guerre.

- Musée de l'Armée, hôtel des Invalides

<http://www.invalides.org/>

Le musée de l'Armée se place parmi les plus grands musées d'art et d'histoire militaire au monde. Sa situation au sein d'un monument à vocation militaire (Hôtel National des Invalides) lui offre un caractère d'exception. Rares sont les musées militaires qui présentent une telle diversité d'œuvres et couvrent des périodes chronologiques aussi larges.

► ASSOCIATIONS

- O.N.A.C.V.G., service départemental des Pyrénées-Atlantiques, 3 avenue Dufau 64000 Pau

<http://www.onacvg.fr/>

Etablissement public d'Etat à caractère administratif, sous tutelle du ministère de la Défense, doté d'une personnalité civile et d'une autonomie financière. Ses missions sont d'exercer la reconnaissance et la solidarité de la Nation envers les personnes affectées par la guerre, grâce à l'attribution de titres, de cartes et d'aides financières diverses. Cet organisme participe activement à la sauvegarde et la valorisation de la Mémoire : cérémonies patriotiques, concours national de la résistance et de la déportation, Bleuets de France...

- Association Mémoire de la Grande Guerre

<http://www.memoiregrandeguerre.org>

Association Internationale des Sites et Musées de la Guerre 1914-1918

- Bleuets de France

<http://www.bleuetsdefrance.fr>

Pour faire face aux drames humains (blessés et invalides de guerre, veuves, orphelins) engendrés par ce conflit, l'Etat décide de créer plusieurs organismes pour prendre en charge les réparations, la rééducation professionnelle et la solidarité en faveur des victimes de guerre et des anciens combattants.

En parallèle, de nombreuses associations d'anciens combattants se multiplient après guerre pour venir en aide à plus de 20 millions de blessés et d'invalides dont certains, gravement mutilés, ne peuvent plus travailler. Ainsi, dans l'immédiat après-guerre, toutes les énergies sont mobilisées par la reconstruction qu'elle soit économique, humaine ou matérielle...

► INTERNET, MULTIMEDIA

- Les Chemins de Mémoire

<http://www.cheminsdememoire.gouv.fr>

Le « tourisme de mémoire » consiste à valoriser l'exceptionnel patrimoine militaire et civil dont dispose la France.

Les « chemins de mémoire » sont des parcours proposés aux visiteurs à la recherche de sites de notoriété internationale, nationale ou locale, susceptibles d'entretenir la mémoire collective.

A l'initiative des ministères de la Défense (Anciens Combattants) et du Tourisme, ce site Internet anime un réseau de correspondants et de partenaires. Le ministère de la Culture est également associé à la démarche.

► FILMS, ROMANS

- La chambre des officiers, François DUPEYRON (d'après le roman de Marc DUGAIN), 2001.

Au début du mois d'août 1914, Adrien, un jeune lieutenant est blessé par un obus qui lui arrache le bas du visage. La guerre c'est à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce qu'il la passe, dans la chambre des officiers, une pièce à part réservée aux « gueules cassées ». Un antre de la douleur où chacun se voit dans le regard de l'autre.

- Un long dimanche de fiançailles, Jean-Pierre JEUNET (d'après le roman de Sébastien JAPRISOT), 2004

En 1919, Mathilde a 19 ans. Deux ans plus tôt, son fiancé Manech est parti sur le front de la Somme. Comme des millions d'autres, il est « mort au champ d'honneur ». C'est écrit noir sur blanc sur l'avis officiel. Pourtant, Mathilde refuse d'admettre cette évidence et va mener l'enquête...



Table des documents

document 1. Article du quotidien local « le Patriote des Pyrénées » du 5 août 1914 : la déclaration de guerre

document 2. Photo du départ des soldats du 18^e RI en gare de Pau (3Fi75/68)

document 3. Transcription d'une lettre d'A. Lavielle, 17 mai 1915 (fonds Warnant 44)

document 4. Liste des morts d'Orthez par profession, 2 août 1919 (E dépôt Orthez 1H25)

document 5. Lettre de l'Inspecteur d'Académie des Basses-Pyrénées au directeur de l'Ecole Supérieure de Salies, 20 juillet 1918 (1T1090)

document 6. Affiche appelant à la souscription pour le 3^e emprunt de la défense nationale (7Fi15/1)

document 7. Article concernant Arzacq, Patriote des Pyrénées, 27 juillet 1919

document 8. Loi relative à la commémoration et à la glorification des morts pour la France (1O20 – 01)

document 9. (1 à 6) Instructions sur les constructions, 10 mai 1920 (1O20 – 02 à 07)

document 10. (1 et 2) Cartes postales du monument de Chéraute (8Fi 129 204 00485 et 00486)

document 11. (1 à 4) Projet de l'entreprise Hum-Sentouré, 17 novembre 1923 (E dépôt Chéraute 1M2 - 01 à 04)

document 12. Décision du Conseil municipal sur la question d'une subvention, 9 novembre 1924 (E dépôt Chéraute 1M2 – 05)

document 13. (1 à 3) Le cimetière : plan (13 octobre 192?), accord pour la cession d'un terrain à Préchacq-Josbaig (30 juin 1923) et extrait de registre de délibération (7 octobre 1922) (E dépôt Préchacq-Josbaig 1M1 - 01 à 03)

document 14. Le jardin public : extrait de registre de délibération, 8 avril 1923 (E dépôt Laruns 1M8)

document 15. L'école : courrier de l'amicale des anciens élèves de l'école primaire supérieure de Nay au maire, 21 septembre 1920 (E dépôt Nay 1M2)

document 16. Affiche offerte par l'Union des grandes associations françaises pour y inscrire la liste des morts de la commune (7Fi15/17)

document 17. (1 et 2) Cartes postales du monument de Sauveterre de Béarn (8Fi 00560 00176 et 00177)

document 18. (1 à 3) Devis détaillé et croquis du monument de Villefranque (2O152 – 01 à 03)

document 19. (1 et 2) Avis de décès et médaille militaire conférée au soldat Etchebar, mai 1918 (E dépôt Chéraute 4H2 – 01 et 02)

document 20. Citation à l'ordre de Cipriuni, 18^e R.I., 19 décembre 1915 (E dépôt Orthez 4H7)

document 21. (1 à 10) Livret de l'inauguration du monument aux morts de Salies de Béarn, 25 décembre 1921 (Bib U5246/7 - 01 à 10)

document 22. Affiche du bleuet de France, années 50 (?) (7Fi15/13)

DEUXIÈME ANNÉE - N° 5.656
DEUXIÈME ÉDITION

Journal Républicain
Paraissant tous les jours
excepté
le Dimanche

Le Numéro : 5 Centimes

Le Patriote

Des Pyrénées

Mercredi 5 Août 1914
DEUXIÈME ÉDITION

Rédaction et Administration
11, Rue de la Préfecture
P. I. U.

Télégrammes : PATRIOTE-PAU
Téléphone : 045

ABONNEMENTS

Par Département et Linéaires	12 fr.	6 fr.	7 fr.	Trois mois, 5 fr.
Autres Départements et Colonies	10 fr.	5 fr.	6 fr.	
Étranger	20 fr.	15 fr.	8 fr.	

Le Abonnements sont payables d'avance ; les non payés aux frais de l'abonné.

LES ANNONCES SONT REÇUES :

A PAU, à l'Agence HAVAS, 2, Place de la Bourse, et à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE PUBLICITÉ, 10, Rue de la Victoire. — A BORDEAUX, à l'Agence HAVAS, 4, Rue de la Bourse.

L'Administration décline toute responsabilité en ce qui concerne les insertions et la Révision Financière.

PUBLICITÉ

Annonces Judiciaires	0.20 la ligne	Faite Divers	1.00 la ligne
Annonces Commerciales	0.30	Cronique locale	1.50
Mémoires	0.60	Échos	2.00

Les annonces ne sont acceptées que sous réserve.

LA DÉCLARATION DE GUERRE

Pourquoi nous battons-nous ?

« Nous ne demandons pas mieux que de nous battre ; mais pourquoi nous battons-nous ?... » Voilà la question que l'on entend poser à chaque instant. Il n'est pas inutile d'y répondre.

Nous nous battons, en premier lieu, parce que l'Allemagne nous y force. Voilà quarante ans qu'elle en cherche l'occasion ; notre relèvement si prompt après 1870 a trompé tous ses calculs, elle craint une revanche qu'elle veut rendre impossible, elle sait la France riche et veut la dépouiller. Tout le peuple allemand est nourri de cette idée, que la race germanique est supérieure à la nôtre, que notre ébranlement importe à son repos...

Depuis l'affaire Schnoebél, l'on a pu voir parfois la provocation aller jusqu'aux extrêmes limites. Inutile de rappeler ce qui s'est passé en 1913 à propos du Maroc et cette longue série de blessures infligées à notre amour-propre et que nous avons endurées avec une patience vraiment surhumaine.

La sauvage agression de lundi a donné à ces provocations une forme définitive : la mesure est comble...

Les événements d'Orient auxquels se relie le conflit actuel n'en sont, en réalité, que le prétexte, mais servent également à en expliquer la gravité...

Quand, en 1913, éclata la guerre des Balkans, les grandes puissances constituaient deux groupes opposés : Triple Alliance et Triple Entente. Au point de vue militaire et financier, la force était évidemment du côté de la seconde.

EN ALSACE-LORRAINE

Notre ami M. G. Castay, avocat à la Cour d'Appel, a parcouru à pied, pendant les vacances de Pâques, les champs de bataille de 1870, aux pays annexés. Nous lui avons demandé de nous communiquer ses impressions de voyage. Il s'est empressé de répondre à nos vœux, en nous faisant observer qu'il s'agissait de simples notes hâtives, qu'il aurait mises au point, pendant les loisirs des vacances judiciaires. La situation lui a créé de nouveaux devoirs et il s'excuse de livrer à la publicité du travail qui n'est pas ordonné, autant qu'il l'aurait voulu. Ce croquis n'enlève rien à l'intérêt poignant et actuel de ces simples souvenirs.

N. D. L. R.

I. — Avant Belfort.

J'ai voulu donner quelques heures à Besançon avant d'arriver à Belfort. C'était moins pour intéresser ma curiosité aux souvenirs qui restent de l'histoire de la Franche-Comté, et chercher un peu de joie pour les yeux, dans l'imposante beauté d'un paysage chaudement paré des premières grâces du printemps, que pour enlever dans la rue, qui vers la Casbah même à la Porte Noire, la maison où, au hasard des garnisons de son père, naquit Victor Hugo, « je le jure comme la graine au gré de l'air qui vole ». Sa mémoire ne sera fidèle, durant mon pèlerinage, par les pays qui furent nôtres et que nous implorons vainement exiger pour rançon de nos douloureuses défaites.

La muse du grand poète actuellement meurtrie par des revers jusqu'aux inconnues, exalta sa plainte en des hymnes de colère et de sang, mais ses imprécations, ses avertissements, sans pitié pour ceux qui ne surent pas conjurer le désastre, ne s'achevèrent pas sans un rayon d'espérance. Et cet espoir redresser mon cœur, si l'amertume et l'angoisse n'étaient, aux bords du Rhin, aux

NOS DÉPÊCHES

L'ALLEMAGNE DÉCLARE LA GUERRE À LA FRANCE

Paris, 4 Août, matin.

Nous tenons de source certaine qu'hier soir à 5 h. 40, M. de Schoen, ambassadeur d'Allemagne, a remis au gouvernement français la déclaration de guerre de l'Allemagne à la France, en spécifiant que l'Allemagne ne s'engageait pas à respecter la neutralité de la Belgique.

L'ALLEMAGNE ADRESSE UN ULTIMATUM À LA BELGIQUE

Bruxelles, 3 Août.

L'ALLEMAGNE VIENT D'ADRESSER UN ULTIMATUM À LA BELGIQUE. ELLE PRÉTEND EXIGER QUE LA BELGIQUE AUTORISE LE PASSAGE DES TROUPES ALLEMANDES SUR LE TERRITOIRE BELGE.

LA BELGIQUE NE NOUS TRAHIRA PAS

Bruxelles, 3 Août.

LE GOUVERNEMENT BELGE A RÉPONDU À L'ULTIMATUM ALLEMAND PAR UN RÉPUS CATEGORIQUE.

En Angleterre

Londres, 3 août.

On apprend que le gouvernement va demander au Parlement un crédit défensif de 50 millions de livres sterling. Le cabinet se réunit de nouveau.

Après la réunion du conseil, M. Asquith fera une déclaration au Parlement. Des manifestations enthousiastes se sont produites dans le West End.

La foule a applaudi fraternellement les ministres à leur sortie du conseil.

Soldats et marins sont partout acclamés.

LES SYMPATHIES ANGLAISES

Londres, 3 août.

Dimanche après-midi, on constatait, dans les différentes classes de la société et dans le peuple anglais, un vif mouvement de sympathie pour la France. Les réserves françaises étaient acclamées à la gare par la foule.

L'ARDEUR DE LA GUERRE COMMENCE À GAGNER LONDRES

Londres, lundi.

Le cabinet s'est réuni deux fois, dimanche, le gouvernement a exposé, aujourd'hui, devant le Parlement, son attitude dans le conflit actuel.

L'intimité de la population à l'égard de la France est excellente.

Lundi matin, les mouvements de troupes ont eu lieu comme d'habitude, accueillies par le public avec chaleur. Les concerts qui paraissent pour la France en chantant la Marseillaise et portant des drapeaux étaient accompagnés de nombreux Anglais portant des couronnes.

Tous manifestent un bel entrain.

Les jeunes gens non enrégimentés au service militaire s'entraînent. Des inconnus font des exercices.

A Paris

Paris, 4 août, soir.

Les trains militaires partent sans discontinuer à la gare de l'Est et s'ébranlent au milieu des cris d'enthousiasme et des chants patriotiques.

L'ordre le plus complet régnait au moment du départ. La bouscule d'effarement que l'on constatait jusqu'à présent dans les halls des gares n'existant plus, la foule, qui respectait les barrières tracées par des barrières en bois. En un mot, la mobilisation se poursuit dans un ordre parfait.

LA MOBILISATION S'OPÈRE AVEC CALME

Paris, 3 Août, soir.

Les renseignements parvenus au sujet de la concentration des troupes sont les plus satisfaisants. La marche des troupes militaires s'est effectuée avec une régularité remarquable, et les opérations de couverture ont pu s'effectuer à la complète satisfaction des autorités militaires.

L'ACTION GOUVERNEMENTALE

DANS LES AMBASSADES

Paris, 4 août, matin.

Jusqu'à lundi soir, le personnel de l'ambassade d'Allemagne est resté au complet mais on travaillait avec fièvre ; depuis samedi matin la cour de l'hôtel était encombrée de caisses et de malles, ce qui signifiait évidemment, qu'on avait à quoi s'occuper sur la suite qu'allaient avoir les événements.

L'ambassadeur et le personnel passeront par la Belgique, probablement, à moins qu'en raison de la violation du territoire par leurs compatriotes, ils ne soient obligés de passer par la Suisse pour rentrer en Allemagne.

A l'ambassade d'Autriche, au contraire, le calme le plus complet n'a pas cessé un instant de régner. Les préparatifs de départ ont été faits avec tant de discrétion que rien ne semble changer dans l'expédition des divers services.

Devant l'ambassade d'Italie, des centaines de personnes attenant, préoccupées avec intérêt leur attente, ne s'éloignant qu'après avoir reçu les ordres de leur chef de service.

Rue de Grenelle, à l'ambassade russe, la cour est remplie de réserves qui viennent chercher leur feuille de route, ne volontaires aussi qui viennent s'enrôler pour la durée de la campagne.

On ne signale aucun incident.

UNE EXHORTATION DU PAPE AUX CATHOLIQUES

Rome, 4 août, matin.

L'« Osservatore Romano » publie l'exhortation du pape, adressée aux catholiques du monde entier, disant que pendant que l'Europe est entraînée dans les orages d'une guerre funeste, menant avec elle des masses et leurs conséquences, personne ne peut y échapper sans se sentir personnellement en danger.



17-05-1915

A Monsieur M. Lavielle

Mon cher père, j'espère que cette lettre te trouvera en bonne santé et que, malgré le terrible deuil qui vient de te frapper, tu gardes le courage pour t'occuper de tous et surtout des petits. Je pense bien souvent à toi car moi aussi, il faut que j'ai du courage. Mais tu verras que nous gagnerons et que tu pourras être fier de ton fils et de ce que je fais ici. Grand-père aussi était fier de toi, il me l'a souvent dit. Tu peux être sûr que je me montrerai digne mon cher père. Embrasse bien pour moi Isabelle et les petits. Ton fils qui t'aime.

A. Lavielle

Ville d'Orthez

Statistique des morts et disparus de la Guerre répartis entre les différentes professions.

L'état ci-dessus est le résultat de la
du 2 août 1919

Cultivateurs	69
Manouvriers	22
Menuisiers	11
Journaliers	6
Magistrats	2
Docteurs	2
Typographes	2
Flâneur	1
Employé de Bureau	10
d. et Chemin de fer	2
Vallet de chambre	2
Chapelier	1
Marchand forain	1
Singulier	2
Cordonnier	2
Couturier	1
Mécanicien	2
Instituteur	3
Journalier	2
Receveur d'Enregistrement	1
Etudiants	4
Saboteur	5
Patissier	2
Employé de Commerce	2
Charpentier	2
Ecclesiastique	1
Femme	1
Négociant	1
Pasteur protestant	1
Chiffonnier	1
Militaire de carrière	5
Boucher	3
Coutelier	1
Coiffeur	2
	<u>276</u>

Inspection académique
des
Basses-Pyrénées

Pau, le 20 juillet 1918

L'Inspecteur d'Académie
à Monsieur le Directeur de l'Ecole Supérieure de ^{Salies} ~~Pau~~

M. le Ministre m'a écrit le 15 juillet 1918.
" Il m'a semblé qu'il serait utile de rappeler à nos
" élèves, au moment où ils vont partir en vacances, que leur aide
" est grandement comptée pour suppléer au défaut de la main d'œuvre
" agricole en vue d'assurer, particulièrement, la rentrée des récoltes.

" Notre jeune fille a déjà répondu avec empressement à
" l'appel qui lui a été adressé par les circulaires du 6 janvier et du
" 9 mars 1917 et j'ai la conviction qu'elle continuera à employer ses
" loisirs dans le sens des nécessités nationales.

" J'ai, en conséquence, décidé que les maîtres des établisse-
" ments secondaires et primaires seraient invités à exposer à leurs élèves,
" en une courte causerie, l'utilité de l'aide qu'ils peuvent apporter à nos
" agriculteurs pour alléger leur tâche et augmenter le rendement de
" leur labeur.

" Vous voudrez bien me rendre compte des mesures que vous
" aurez prises pour exécuter ces instructions.

L'Inspecteur d'Académie,

Forthmann



Supplément à L'ILLUSTRATION.

Reproduction de l'affiche de Hansi
pour le 3^e Emprunt de la Défense nationale
(Novembre 1917).

ARZACQ.

Monument aux Morts pour la Patrie. — Après avoir célébré nos glorieux morts aux fêtes de la Victoire, notre ville veut perpétuer leur mémoire par un monument où s'inscriront pour toujours dans le marbre, le nom de ces héros.

Le Comité formé par les soins du Conseil municipal, s'est déjà mis à l'œuvre. Les souscriptions sont ouvertes ; la population a déjà répondu magnifiquement. Nous espérons que tous les enfants d'Arzacq comprendront le devoir sacré qui leur incombe de donner largement pour leurs défenseurs qui firent si généreusement le sacrifice de leur vie.

Les souscriptions sont reçues à l'adresse de MM. Henri Lafenêtre et Fernand Mimbelle, trésoriers du Comité à Arzacq.

On publiera les noms des souscripteurs et le chiffre des sommes versées.

Loi relative à la commémoration et à la glorification des
morts pour la France au cours de la grande guerre .

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la
teneur suit :

Art 1er - Les noms des combattants des armées de terre et
de mer ayant servi sous les plis du drapeau français et morts pour la
France, au cours de la guerre de 1914-1918, seront inscrits sur des
registres déposés au Panthéon .

Art 2 - Sur ces registres figureront, en outre, les noms des
non combattants qui auront succombé à la suite d'actes de violence
commis par l'ennemi, soit dans l'exercice de fonctions publiques, soit
dans l'accomplissement de leur devoir de citoyen .

Art 3 - L'Etat remettra à chaque commune un livre d'or sur
lequel seront inscrits les noms des combattants des armées, de terre
et de mer, morts pour la France, nés ou résidant dans la commune .

Ce livre d'or sera déposé dans une des salles de la mairie
et tenu à la disposition des habitants de la commune .

Pour les français nés ou résidant à l'étranger, le livre
d'or sera déposé au consulat dont la juridiction s'étend sur la
commune où est né, ou a résidé le combattant mort pour la patrie .

Art 4 - Un monument national commémoratif des héros de la
grande guerre, tombés au champ d'honneur, sera élevé à Paris ou dans
les environs immédiats de la capitale .

Art 5 - Des subventions seront accordées par l'Etat aux communes
en proportion de l'effort et des sacrifices qu'elles feront en vue
de glorifier les héros morts pour la patrie .

La loi de finances ouvrant le crédit sur lequel les subven-
tions seront imputées réglera les conditions de leur attribution .

Art 6 - Tous les ans, le 1er ou le 2 Novembre, une cérémonie
sera consacrée dans chaque commune à la mémoire et à la glorification
des héros morts pour la patrie . Elle sera organisée par la munici-
palité avec le concours des autorités civiles et militaires .

Art 7 - La présente loi est applicable à l'Algérie et aux
colonies .

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la
Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat .

Fait à Paris le 25 Octobre 1919.

Par le Président de la République:

R. Poincaré.

Le Ministre de l'Intérieur,

J/PAMS.

Le Ministre des finances,
L. L. KLOTZ.

Le Président du Conseil,
ministre de la guerre,
Georges CLEMENCEAU.

D^r Dujardin

Caen, le

5/5

1919

Monuments
commémoratifs

M. M. les Sous-Préfets.

J'ai l'honneur de vous donner
ci-après copie de la circulaire de M. le
Ministre de l'Intérieur, en date du 11 avril
1919 et relative aux monuments commémoratifs
aux soldats morts pour la patrie que les
communes doivent élever sur leur territoire.

(copie la ~~spéciale~~ circulaire)

Je vous prie de vouloir bien, à l'avenir,
mettre aux votes les délibérations prises à cet
effet par les Conseils municipaux, accompagnés
d'un plan et d'un devis descriptif et estimatif du
monument à ériger.

Ministère
de l'Intérieur
Direction du Personnel

République Française

2^e Bureau

Hommages publics

Monuments commémoratifs
aux morts de la guerre.



Paris, le 10 Mai 1920
Le Ministre de l'Intérieur
à Messieurs les Préfets.

Un très grand nombre de municipalités ayant demandé, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 10 juillet 1816, l'autorisation d'élever sur leur territoire un monument commémoratif aux soldats de la commune morts pour la Patrie, je crois devoir, pour faciliter l'instruction de ces affaires, compléter les instructions que mon prédécesseur vous a adressées le 18 Avril 1919.

Exécution artistique.

Tout d'abord, il m'a été signalé, et j'ai eu l'occasion de constater par les croquis joints aux dossiers que les projets présentés sont dus, pour la plupart des cas, soit à des industriels qui n'hésitent pas à les entreprendre "en série", dans un but exclusivement commercial, soit à des sculpteurs et architectes dont les productions sont trop souvent loin de répondre à un souci d'esthétique.

Jour

Pour conseiller et guider les municipalités dans cet ordre d'idées, je vous prie de vouloir bien réunir au chef lieu de votre département, une commission chargée d'examiner à ce point de vue les projets présentés. Cette commission sera constituée par arrêté préfectoral et comprendra, sous votre présidence ou celle de votre délégué, un petit nombre de membres, notamment l'architecte départemental et quelques autres personnes prises dans l'enseignement des arts décoratifs ou parmi les artistes qui voudront bien vous prêter leur concours.

Tous les dossiers qui me parviendront devront contenir, en même temps qu'un croquis du monument, l'avis de ladite commission.

Cette façon de simplifier est extraordinaire

Redevance au profit du Bureau de Bienfaisance.

D'autre part, toute concession dans le cimetière communal comportant une redevance au profit du Bureau de Bienfaisance, il est de règle qu'au cas où une municipalité concède gratuitement un emplacement, elle doit verser au Bureau de Bienfaisance la part qui lui revient. Bien que cet établissement public ne puisse disposer du patrimoine des pauvres en dehors de ses attributions légales, il a été néanmoins décidé que pour rendre hommage aux soldats morts pour la Patrie, il pourrait renoncer à la part lui revenant dans cette concession. Il conviendra, toutefois, que cette faculté

de renonciation d'exercer sous le contrôle de votre Administration et sous la réserve de votre approbation.

Voies et moyens.

Je ne puis soumettre à la signature du Chef de l'Etat le décret d'approbation que lorsque j'ai l'assurance que les ressources nécessaires à l'exécution du projet ont été réunies. Il conviendra donc de me fournir un devis estimatif du coût du monument et de m'indiquer les ressources prévues; elles ont en général une triple origine :

- a) crédit inscrit au budget de la commune;
- b) souscription publique;
- c) subvention de l'Etat, conformément aux dispositions de la loi du 25 octobre 1919.

L'addition de ces trois éléments doit couvrir l'intégralité du devis.

En ce qui concerne la participation de l'Etat, la loi du 25 Octobre 1919 qui en a posé le principe pour toutes les communes ayant fait un effort financier en vue de la commémoration de leurs morts, a, en outre, spécifié que la loi de finances ouvrant les crédits nécessaires en déterminerait les conditions. Dans ce but, un barème est actuellement en préparation et jusqu'à ce qu'il ait été définitivement établi, je serai amené à faire une distinction entre les projets présentés.

Jour

Tout ceux dont la dépense sera entièrement couverte par souscription publique ou dotation de la commune, le décret d'approbation pourra être pris sans délai et sans préjudice de la subvention de l'État qui, ultérieurement viendra en atténuation du sacrifice consenti par la commune.

Tout ceux dont la dépense ne sera intégralement couverte qu'en escomptant la subvention de l'État, je serai obligé d'en ajourner l'examen jusqu'au moment où auront été définitivement fixées les règles de la participation de l'État et ouverts les crédits destinés à y faire face.

En résumé, le dossier d'un projet de monument commémoratif doit contenir les pièces suivantes :

- 1° - La délibération du Conseil municipal ;
- 2° - Le croquis du monument et l'indication de son emplacement,
- 3° - L'avis de la Commission chargée de l'examen du monument au point de vue artistique ;
- 4° - Le devis estimatif de la dépense ;
- 5° - L'indication des voies et moyens (crédit inscrit au budget municipal, souscription publique, subvention de l'État)

5

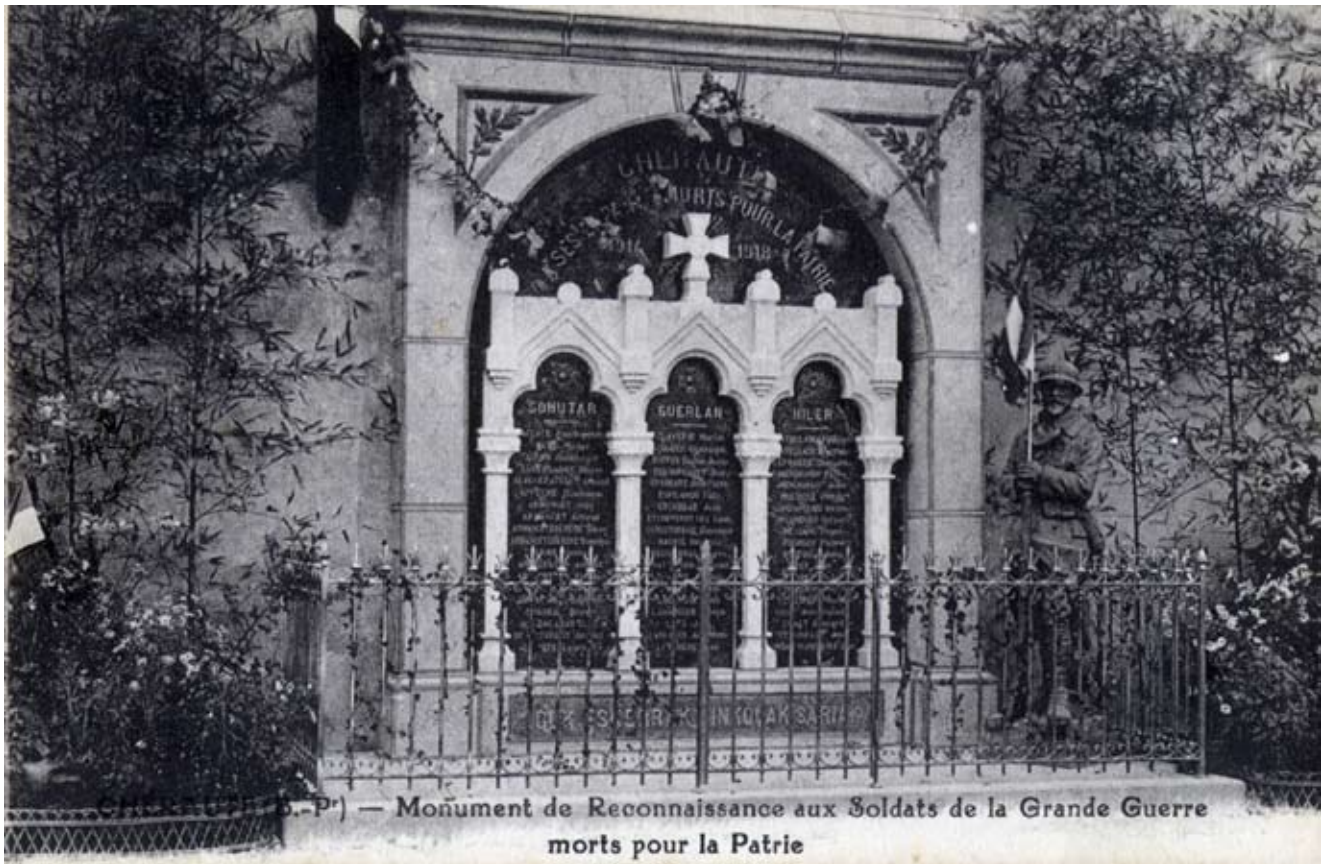
6° s'il s'agit d'un monument élevé dans un cimetière, l'engagement du Conseil municipal d'acquitter la part revenant aux pauvres ou la délibération du Bureau de Bienfaisance renonçant à la percevoir.

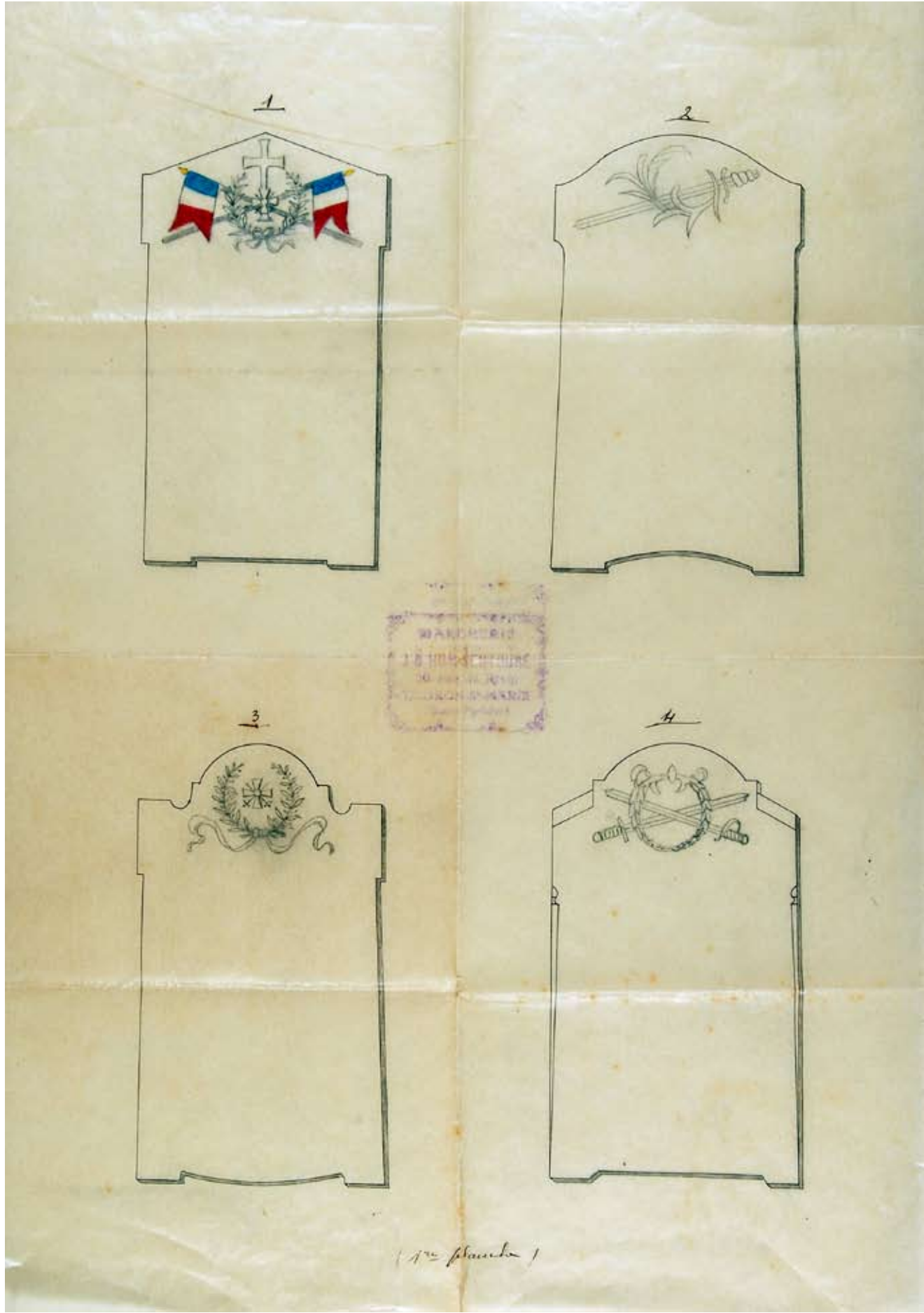
Les présentes instructions sont également applicables aux stèles et plaques commémoratives et je vous prie de vouloir bien veiller à leur stricte exécution, afin d'éviter les retards qu'entraînerait le renvoi à votre préfecture des dossiers qui me parviendraient incomplets.

Le Ministre de l'Intérieur,
T. Stey

*Le bureau d'avis
forcé!*









MARBRERIE · GRAVURE · SCULPTURE

Maison D^{te} H^{te} SENTOURÉ Fondée en 1852

J. B^{te} Hum-Sentouré

SUCCESSEUR

CHEMINÉES RICHES & SIMPLES
RUMFORDS
en Marbre en Faïence en Porcelaine et en Guivre

AUTELS
en Marbre en Pierre

APPRETS de COMMUNION FONTS BAPTISMAUX
CHAIRES PRÊCHER
Bénitiers Marches Portiers

TOILETTES & LAVABOS

BAIGNOIRES
en Marbre massives et en plaques

ESCALIERS
PLINTHES & LAMBRIS

CARRELAGES
en Marbre en Ciment et Céramique

MONUMENTS FUNÉRAIRES
CAVEAUX CHAPELLES
STÈLES, TOMBES, CROIX

Tables, Guéridons, Comptoirs
pour Cafés, etc.

Compte Chèques Postaux
NORDEAUX 19661

Registre Commerce
ORON 1513

Oron St. Marie, le 14th 1923.

Monsieur Udole, Maire
de Chéroux
B. T^{pr}

Les lignes brisées au crayon indiquant les fenêtres factuelles, le tracé à l'encre indiquant le nouveau travail, pierre, marbre.

Monsieur,
Après de nombreux essais d'adaptation du dessin des monuments commémoratifs avec la façade de l'Eglise contre lequel il sera adossé, j'ai enfin réussi à combiner un projet qui reliera parfaitement bien le travail nouveau avec les 3 fenêtres existantes et la façade de l'Eglise. Ce dessin est au 10^{ème} il mesure 2^m 95 à la base et 3^m 60 à partir du sol jusqu'au-dessous du seuil des fenêtres actuelles.

Le porche et socles sont prévus en pierre marbre d'André travaillée à la boucharde fine avec ciselures ripées.

Le fond du porche sera en marbre noir poli avec lettres dorées.

Le monument sera en marbre blanc, il mesurera 2^m 05 à la base et 2^m 20 de haut.

Il se compose de 4 piliers avec socles moulurés et chapiteaux sculptés, supportant 3 arcatures

avec frontispices tourelles et Croix de guerre.
Les dédicaces, les noms des morts gravés et dorés seront inscrits sur le marbre noir paraissant dans les intervalles des piliers et des arcatures.

Ce projet est plus important que le premier soumis parcequ'il m'a semblé utile de faire quelque chose qui garnit la largeur actuelle des fenêtres pour qu'elles ne portent pas à faux sur le nouveau travail. De plus, les 3 arcatures rappellent les 3 fenêtres dites au-dessus du porche, ce qui est logique et rationnel en architecture. Vous en avez en outre un emplacement idéal permettant de faire quelque chose de bien et ^{qui} démontrera aux générations que Chéraute avait fait de son mieux pour commémorer ses morts de la grande guerre. Le socle en pierre marbre d'arudy qui supporte les 4 piliers en marbre blanc formera banquette permettant d'y placer des vases avec des fleurs. L'ensemble de ce travail exécuté d'après les règles de l'art et avec tous les soins que comporte une œuvre pareille, coûtera dans les 11000 à 11500 francs, le tout mis en place.

Ce prix pourra être diminué de quelques milliers de francs en faisant le porche en ciment armé au lieu d'employer la pierre-marbre d'arudy, car le porche vaut à lui seul plus que les marbres blancs et noirs. Mais dans les deux cas, je puis vous donner l'assurance qu'en faisant exécuter ce plan vous aurez un des plus jolis monuments commémoratif du pays basque. Vous voudrez m'indiquer les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter à ce dessin, afin de préparer le cas échéant, les projets définitifs à soumettre à l'autorité Préfectorale.

Dans le haut intérieur du socle, on pourrait graver :
Hiler
Johuter
et au lieu du bas
Gut et enak jinkonak Jaria

Bout de ma main à vos ordres, après l'avis de M. de Maure, sur les emplacements de la statue.
J. Hume-Sentouré



J. Baudouin

DÉPARTEMENT
des
BASSES-PYRÉNÉES
ARRONDISSEMENT
DE MAULÉON
OBJET :

Commune de *Chéraute*
EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du *9 Novembre 1924*

Monument aux morts
Ouverture d'un crédit
de 16000.

N°
Transmis à Monsieur le Préfet
des Basses-Pyrénées avec avis.

Mauléon, le

Le Sous-Préfet,

VU pour être annexé
à notre arrêté de ce jour
PAU, le 5 Novembre 1924.

Affiché par extrait à la porte
de la Mairie, conformément à
l'art. 57 de la loi du 5 avril 1884.

LE MAIRE,



Lb. Etcheberryguy. - Mauléon.

L'an mil neuf cent ~~vingt quatre~~ *neuf* du mois
de *Novembre*, le Conseil municipal de la Commune
de *Chéraute* s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
au nombre prescrit par la loi, en session ~~ordinaire~~ *ordinaire* du mois
de *Novembre*, sous la présidence de Monsieur *Udole*,

Présents : MM. *Coyos, Etchebar, Larcamon,*
Bordagaray, Udoy, Hégouphal et
Udole.

Absents : MM. "

M. le Maire expose qu'il s'est mis en
rappel avec M. Hury, entrepreneur à
Oloron pour l'érection d'un monument aux
morts pour la patrie de Chéraute qui lui a
présenté des plans, dessins, devis ainsi qu'un
projet de traité de gré à gré.

Le Conseil

Qui s'exprime du maire

Considérant que les plans et devis et le
projet de traité présentés par M. Hury, entrepreneur
lui donnent toute satisfaction

Délibère :

Les plans, dessins, devis du monument commémoratif
présentés par M. Hury, entrepreneur, sont approuvés
et il est affecté un crédit de seize mille francs à
prélever sur les fonds libres de la Commune.

M. le Maire est autorisé à passer dans les conditions
de l'art. 115 de la loi du 5 avril 1884, avec M. Hury, entrepreneur le
traité de gré à gré susvisé. Ainsi délibéré à Chéraute, les
seize, onze et dix-neuf novembre mil neuf cent vingt quatre.



Pour Copie Conforme
Chéraute le 11 Novembre 1924
L. Hury
Maire

Monument aux Morts

Commune de Préchac-Josbaig

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 7 octobre 1922

Présents: M. M. Castias, Baptiste, Maire président
Lafoucade Victor, Carrière, Bidetabre, Castias Jean
Baptiste, Barbi, Lacroux, Larribiti, et Magencu

M. le maire expose que l'autorisation nécessaire
à l'érection du monument aux hommes de Préchac-
Josbaig morts pour la France sera accordée sur
production d'une délibération confirmant les décisions
déjà prises à ce sujet.

Le Conseil Municipal

Qui l'expose de M. le Maire

Adopté:

1° L'érection d'un monument aux Morts
pour la Patrie de Préchac-Josbaig est décidée.

2° Approuver les plans et devis soumis par
M. Ham - Gentaure, marbrier à Cleron

3° Fixer son emplacement dans le pré n° 239 sections
appartenant à M. Bartaste Jean auprès duquel
M. le maire est autorisé à faire toutes les démarches
nécessaires.

4° Confirmer le crédit de 3000 francs voté à cet effet
au budget supplémentaire de 1922 Préchac-Josbaig, les jou-
mées ans que dessus.

Suivent les signatures

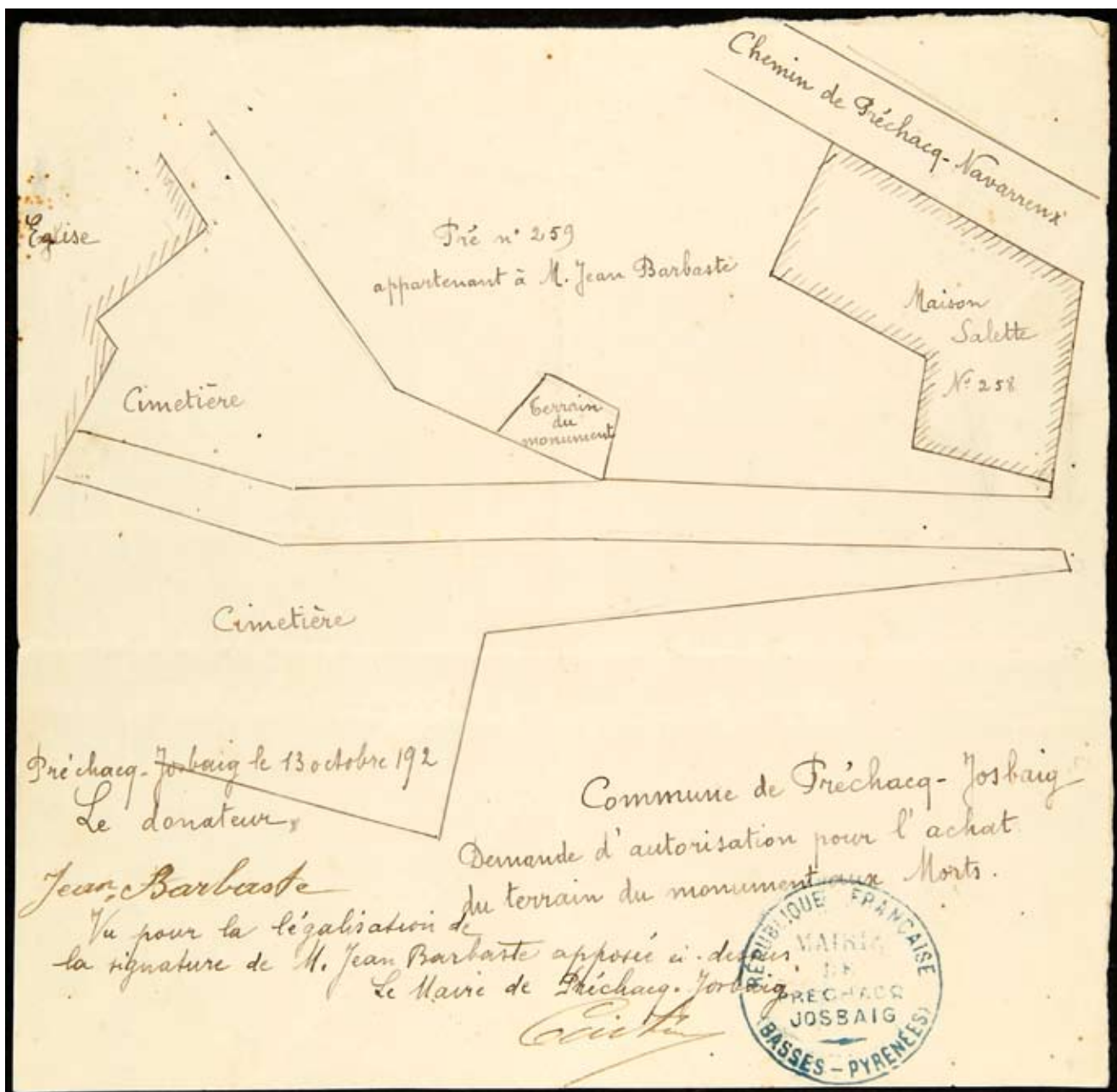
Pour copie certifiée conforme

Préchac-Josbaig le 11 octobre 1922

M. le Maire,



VU ET APPROUVÉ
PAR le 23 octobre 1923
LE CONSEILLER DE PRÉCHAC-JOSBAIG



Promesse de cession

Dressée sur papier libre en vertu de
l'article 12 de la loi du 30 juin 1923

Je soussigné Jean Barbaste
municipal domicilié à Préchacq-Josbaig
déclare céder en donation sans condition
à la Commune de Préchacq-Josbaig
vingt cinq mètres carrés de terrain
dans mon pré n° 259 du cadastre
à l'emplacement indiqué dans le plan
ci-joint pour y élever le Monument
aux Morts.

Préchacq-Josbaig le treize octobre
mil neuf cent vingt trois.

Jean Barbaste



VU ET APPROUVÉ
PAU le 23 octobre 1923
POUR LE PRÉFET LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
LE CONSEILLER GÉNÉRAL

Vu pour la légalisation de la
signature de M. Jean Barbaste approuvé
ci-dessus.

Le Maire de Préchacq-Josbaig



Cartier

DÉPARTEMENT
des Basses-Pyrénées

ARRONDISSEMENT
d'OLORON

COMMUNE
de LARUNS

OBJET
de la délibération

Extrait

DU

Registre des Délibérations

Du Conseil Municipal de la Commune de LARUNS

Séance

du 7 avril 1923

Monument aux
Morts pour la Patrie
Emplacement

Présents : Messieurs de Lavellotte maire Sans Bichat
Pey, Sanquette, Souvaille Boy,
Mounaux, Gros Salus, Baylou

Absents : Messieurs

Un Extrait de la présente Délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le

Le Maire,



Le Maire communique au conseil une protestation de plusieurs habitants de la Commune, contre le choix fait par l'Assemblée Communale, le 28 mai 1922, de l'emplacement du monument aux morts pour la Patrie.

Invité à se prononcer à nouveau le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité moins deux voix maintient la décision prise le 28 mai 1922 d'ériger dans le jardin du Château de la Moine le monument aux Morts pour la Patrie.

ont voté contre M M Pey et Gros Salus



VU pour être annexé
à notre arrêté de ce jour
PAU, le 25 octobre 1923
POUR LE PRÉFET ET PAR DÉLÉGATION
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Tous Extrait conforme
Le Maire,

L. de Lavellotte

[Signature]

Amicale des Anciens Élèves
de l'École primaire supérieure de Nay.



Nay, 21 7^{bre} 1920.

A Monsieur Berchon, Maire de la Ville de Nay.

Monsieur le Maire,

L'Amicale de l'E.P.S. est dans l'intention de faire placer sur l'un des murs de l'École une plaque de marbre où seront inscrits les noms des Anciens Élèves "morts pour la France".

J'ai donc l'honneur de vous prier de vouloir bien nous autoriser à faire exécuter à nos frais les travaux nécessaires pour poser cette plaque commémorative dans la cour intérieure de l'École, au-dessus de la porte percée dans le mur exposé au Levant.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'hommage de mon respectueuse dévotion.

Le Président
de l'Amicale, de l'E.P.S. de Nay,

A. Blancy



Offert par l'UNION DES GRANDES ASSOCIATIONS FRANÇAISES à toutes les Communes de FRANCE



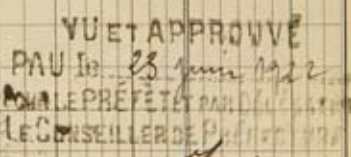


Commune de Villefranque

Erection dans le Cimetière de la Commune
d'un Monument commémoratif aux Morts pour
la Patrie - 1914-1918

Devis Estimatif. (Résumé)

1 ^{re}	Demolition avec soins spéciaux du monument actuel et préparation de l'emplacement destiné au nouveau monument.			
	Mains d'œuvre réglée	Estimée	304	50
2 ^e	Maçonnerie exécutée en moellons durs fondés en mortier de chaux hydraulique pour fondations et remplissage du socle compris les terrasses murs et culées.			
	Cube du mètre calculé.	9,162 M ³	1000	45
3 ^e	Pierre de taille de Combo pour marches, socle, couronnement etc. pris en carrière.			
	Le cube calculé	4,005 M ³	1001	35
4 ^{ème}	Mise en place au mortier de chaux et ciment de la pierre de taille de Combo reportée.			
	Le cube ci-dessus	4,005 M ³	500	60
4 ^e	Remise en place de mille pierres de taille en réemploi posées sur lit de mortier et ciment.			
	Le cube calculé	1,440 M ³	242	50
5 ^e	Traille de pierre de Combo pour parties droites ou moulurées sur pierre neuve.			
	La surface calculée.	33,7 M ²	1150	25
5 ^{ème}	Solidité des citernes et façades de l'annexe			
	Le développement calculé. linéaire	32,00 M	112	00
à Reporter			4433	55

	Report		4428 55
6°	Retaille de pierre dure granitique (pièce pierre) sur parties droites ou moulurées. La surface calculée.	22.88 3/4	542 00
7°	Rivestements en marbre blanc scellés dans la pierre dure pour recevoir les inscriptions. La surface calculée.	4.31 3/4	441 30
8°	Plus-value pour rodages en cuivre scellés à tampours et ciment. Nombre total	24 8.00	192 00
9°	Entailles dans la pierre de taille y compris fourniture d'équerres en fer méplat ou carré en 18 ^{mm} scellés au ciment. Nombre d'équerres.	28 6.00	168 00
10°	Inscriptions sur marbre feint noir ou rouge en lettres incrustées pour noms et prénoms. En lettres moyennes. Nombre	116 0.80	928 00
	Grandes Majuscules.	68 1.70	115 60
11°	Motifs incrustation en relief flamboyants palme et laurier sur pierre. Nombre	2 80	160 00
12°	Motif de croix caractéristique basque en pierre dure calcaire de Villeneuve ou Landerneau.	1 300	300 00
13°	Motif principal incrustation sur marbre, croix au guéret et couronne septentrionale basque.	1 250	250 00
14°	Imprégnés pour transports et honoraires 8%.		704 55
	Montant total		8800 00
Dressé par l'architecte Soustigné. Bayonne le 15 avril 1921			
  			
à Reporter			

Commune de Villefranque

Monument commémoratif érigé
dans le Cimetière de la
Commune aux Morts pour la Patrie

Dessiné par l'Architecte Louisique
Raymond Lamoignon en 1921

Ch. François



1914-1918

VU ET APPROUVÉ
PAU le 28 juin 1922
MAYOR PRÉFET DE LA SEINE
LE CONSEILLER GÉNÉRAL DE LA SEINE



Echelle de 0.05 p.m.

18^e Région
 Dépôt du 18^e d'Inf^{rie}
 Pau, le 27 Mai 1918

Le Commandant du Dépôt du 18^e Régiment d'Infanterie à Monsieur le Maire de
 Chéaute C^{te} Maulin

44

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien prévenir avec tous les ménagements nécessaires dans la circonstance Monsieur Etchebar du décès du soldat Etchebar Jean 18^e Inf^{rie} 9^e C^{te} p^{te} Bayonne 817 n^o le 45 janvier 1918 à Chéaute fils de Jean et de Pécay M^{lle} Mort pour la France à l'amb^{ue} 196! (Avis off^{iel} 23 Mai 1918)

Je vous serai très obligé de présenter à la famille les Condoléances de Monsieur le Ministre de la Guerre. J'y joint l'expression de la profonde sympathie avec laquelle je prends part à sa grande douleur.

Le Chef du Bureau Spécial de Comp^{te}

Reçu réception le 14 Juni 1918
 8 Juin - Demande de service
 No 6-4 Juni 1918

RECEVU
 BUREAU SPECIAL DE COMPTE
 14 JUNI 1918

M

GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

DES ARMÉES

du NORD et du NORD-EST

ÉTAT-MAJOR

BUREAU DU PERSONNEL
(Décorations)

Au G. Q. G., le 25 MAI 1918.

ORDRE N° 7 4 8 4 " D " (EXTRAIT)

La MÉDAILLE MILITAIRE a été conférée au Soldat ETCHEBAR,
Jean, (active), Mle 12112, de la 9^e Compagnie du 18^e Régiment
d'Infanterie:

"Très bon et courageux soldat. A été grièvement blessé
à son poste de combat."

(Pour prendre rang du 10 Mai 1918.)

La présente nomination comporte l'attribution de la GROIX DE GUERRE avec PALME.

Le Général Commandant en Chef,
P. O. Le Major-Général
Signé : **P. ANTHOINE**.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Lieutenant-Colonel,
Chef du Bureau du Personnel,

(A remettre à l'intéressé).

(A retourner au G. Q. G.).

N° 7484 " D "

PROCÈS-VERBAL de remise d'une MÉDAILLE MILITAIRE au Soldat ETCHEBAR, Jean, (active)
9^e Cie du 18^e R.I., Mle 12112.

Le Récipiendaire,

Le (grade)

chargé de la remise.

18^e Corps d'armée

18^e Régiment d'Infanterie

36^e Division

Citation à l'ordre du Régiment

(ordre n° 107 du 19/12/15.)

72^e Brigade

Le Lieutenant-Colonel, Commandant le 18^e régiment d'Infanterie, cite à l'ordre du Régiment.

Honneur premier... **Cipriani** Albert, Victor, Edmond.
Grade... Lieutenant

Motif de la citation, "Aucours de l'attaque Allemande du 25 Janvier 1915, a commandé sa compagnie avec un remarquable sang-froid et un superbe mépris de la mort, a maintenu par la parole et par l'exemple son unité sous un bombardement intense et un violent feu de mitrailleuse. Atteint mortellement, a refusé de se laisser porter dans un abri, continuant à encourager ses hommes jusqu'au moment où il a expiré."

Extrait conforme.

En campagne le 20 Décembre 1915

Le Lt. Colonel Commandant le 18^e régiment d'Infanterie

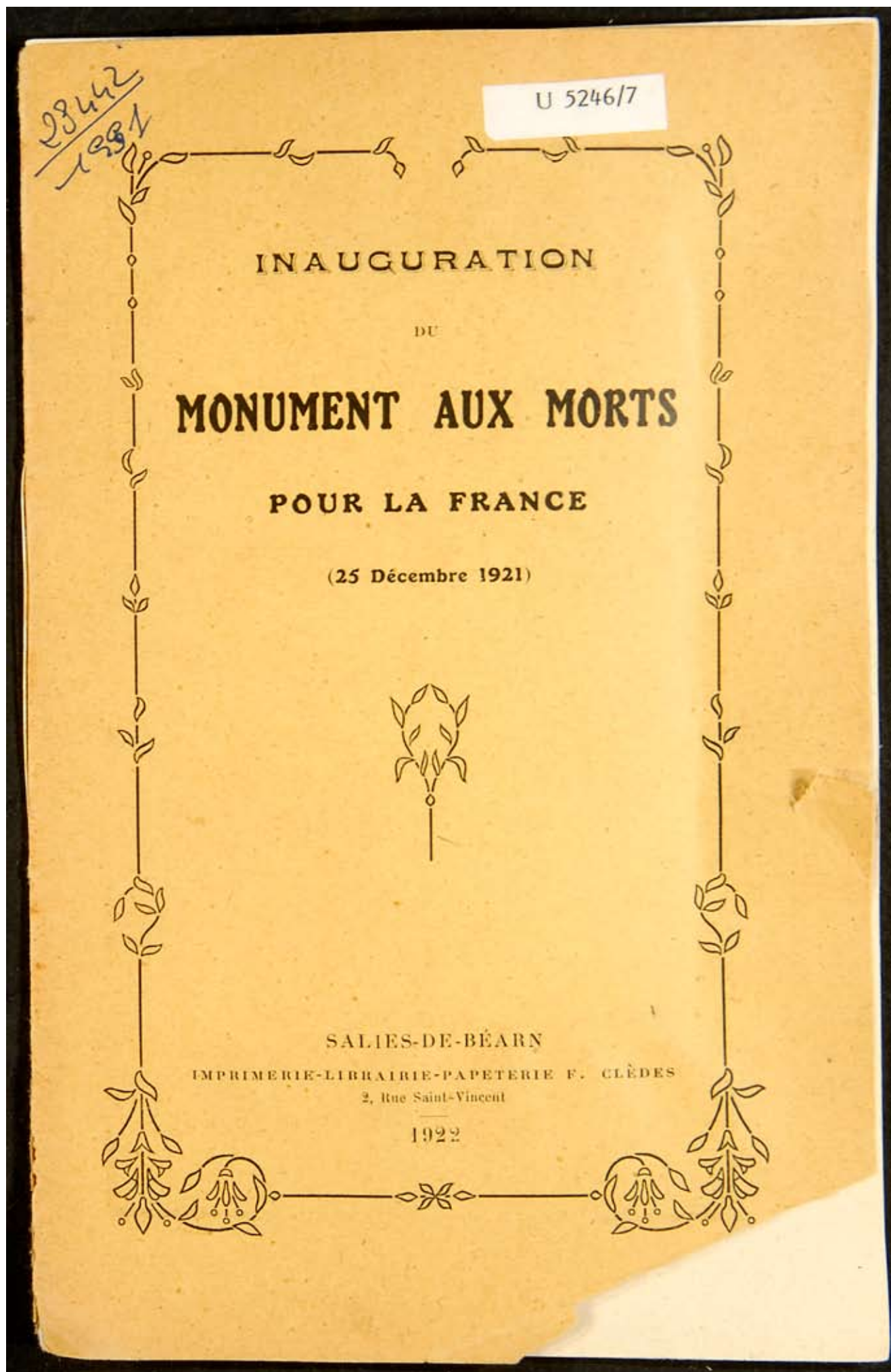
signé : illisible

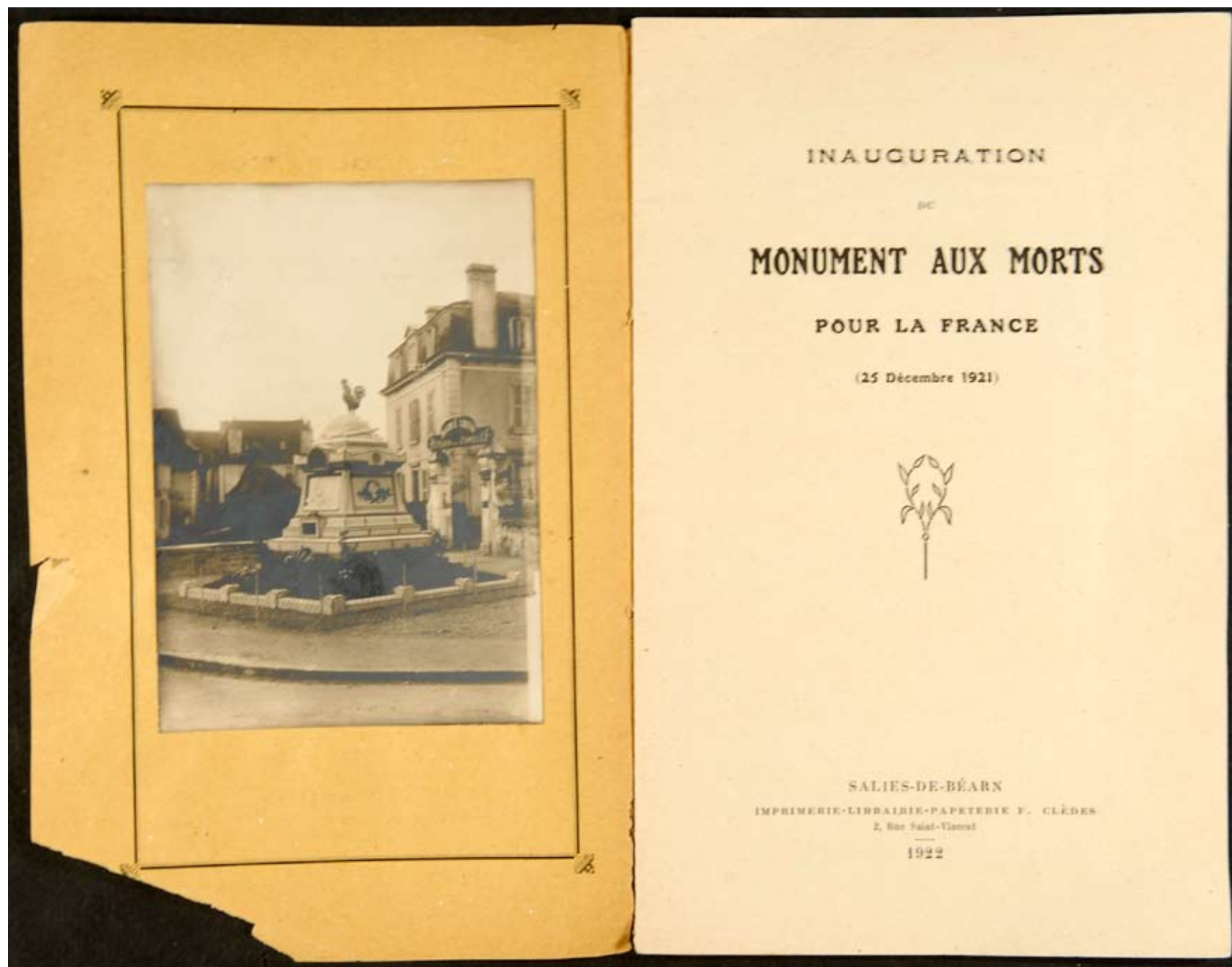
Pour copie conforme

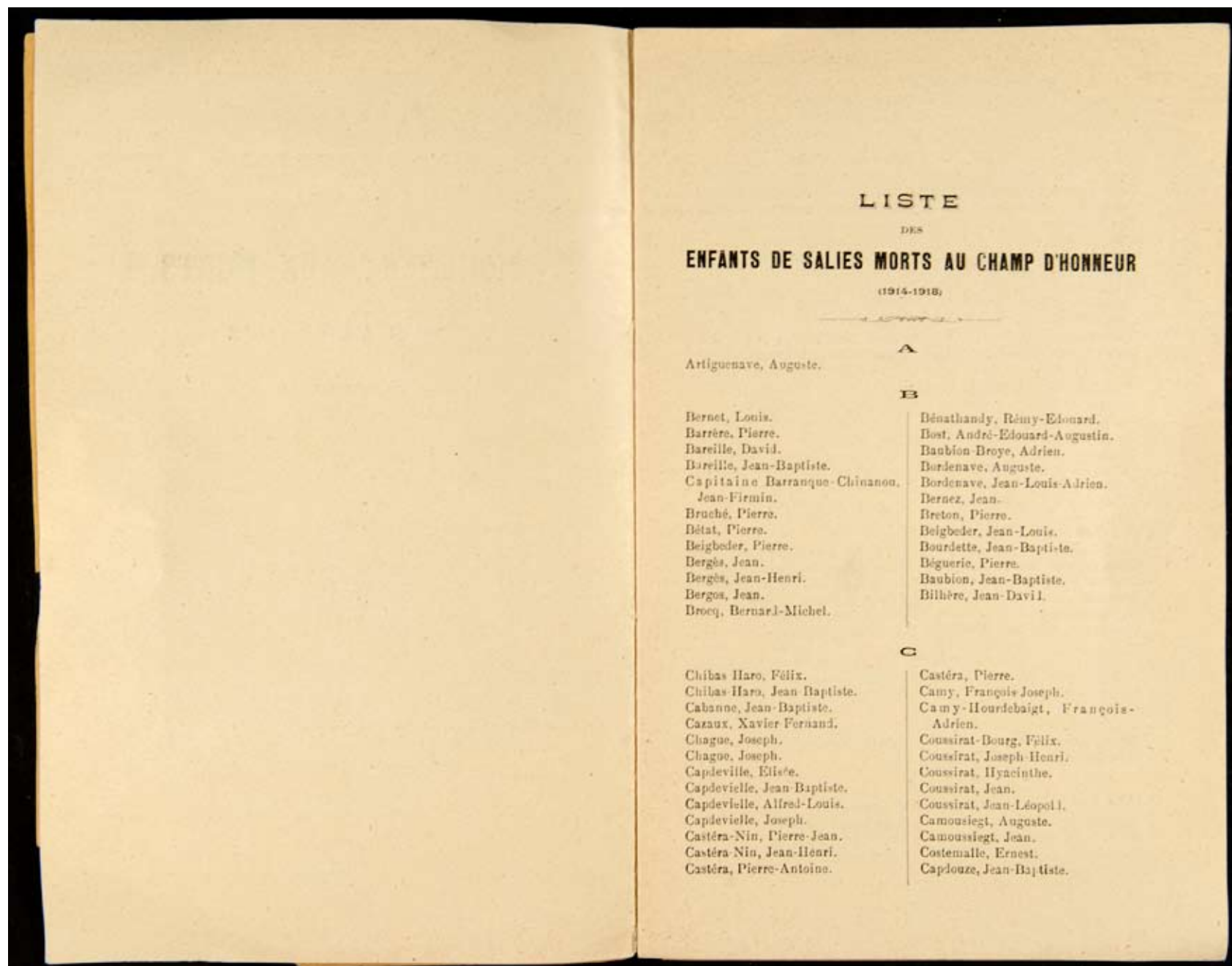
Orthéz, le 25 Janvier 1916
Le Maire.

[Signature]









- 4 -

C

Comdélbes, Pierre Fernand.
 Carribou, Jean-Baptiste.
 Cazaban, Pierre.
 Cassouret, Jean-Baptiste.
 Cassouret, Jean.
 Cassouret, Pierre.
 Cassouret, Jean-Baptiste.
 Chague, Paul.
 Chague, René.
 Chague, Jean-Baptiste.
 Courtiade-Labarlas, Pierre-Vincent-Joseph.
 Casenave, Joseph-Fabien.

D

Darrigrand, Joseph.
 Darrigrand, Jean-Baptiste.
 Darrigrand, Jacques-Jules.
 Darrigrand, Lucien.
 Darricades, Jean.
 Darricades, Paul Louis.
 Dartiguepeyrou, Julien.
 Dartiguepeyrou, Jean-Edouard.
 Dartiguepeyrou, Charles.
 Dartiguepeyrou, Jean-Baptiste.
 Dartiguepeyrou, Henri.
 Dauguet, Pierre.
 Daguerre, Louis.
 Darben, Sylvaïd.
 Dutilh, Jean-Baptiste.

E

Ercans, Firmin.
 Ercans, Jean-Louis.

G

Genois, Emile.
 Gallego, Antonio.

H

Haget, Pierre.
 Hourdebaigt, Pierre.
 Hourdebaigt, Pierre.
 Hourdebaigt, Jean.

I

Hourdebaigt, Louis-Gaston.
 Hontas, Germain.
 Hourdebaigt, Pierre.

J

Joffre, Jean.

L

Lantiat Laspérance, Jean-Baptiste.
 Lapadu Sept-Parents, Pierre.
 Lansalot Gué, Pierre.
 Lansalot, Pierre.
 Laboudigue, Paul.
 Larrieu, Henri.
 Lartigue, Jean.
 Lartigue-Estibotte, François.
 Lartigue-Estibotte, Jules.
 Lartigue, Prosper.
 Laciou, David.
 Laciou, Jean-Baptiste.
 Laciou, Jacques.
 Laciou, Jean.
 Laciou-Tirou, Jean.
 Laciou, Georges-Pierre.
 Laciou-Pito, Jacques.
 Laciou-Néné, Pierre-Justin Joseph.
 Laciou, Jean-Louis.
 Lagourgue, Pierre.
 Lagourgue, Jean.
 Lagourgue, Jean-Louis.
 Lagourgue, Pierre-Auguste.
 Lagourgue, Jean-Baptiste.
 Lalanne, Antoine-Henri.
 Lannes, Pierre.
 Labastie, Jean.
 Labenne, Jean.
 Lateulère, Félix.
 Lafon, Auguste.
 Latrubesse, Pierre.
 Labourdette, Pierre-Eugène.
 Lafargue, Charles.

H

Hourdebaigt, Joseph.
 Hourdebaigt, Jean-Baptiste.

I

Irigoin, Pierre.

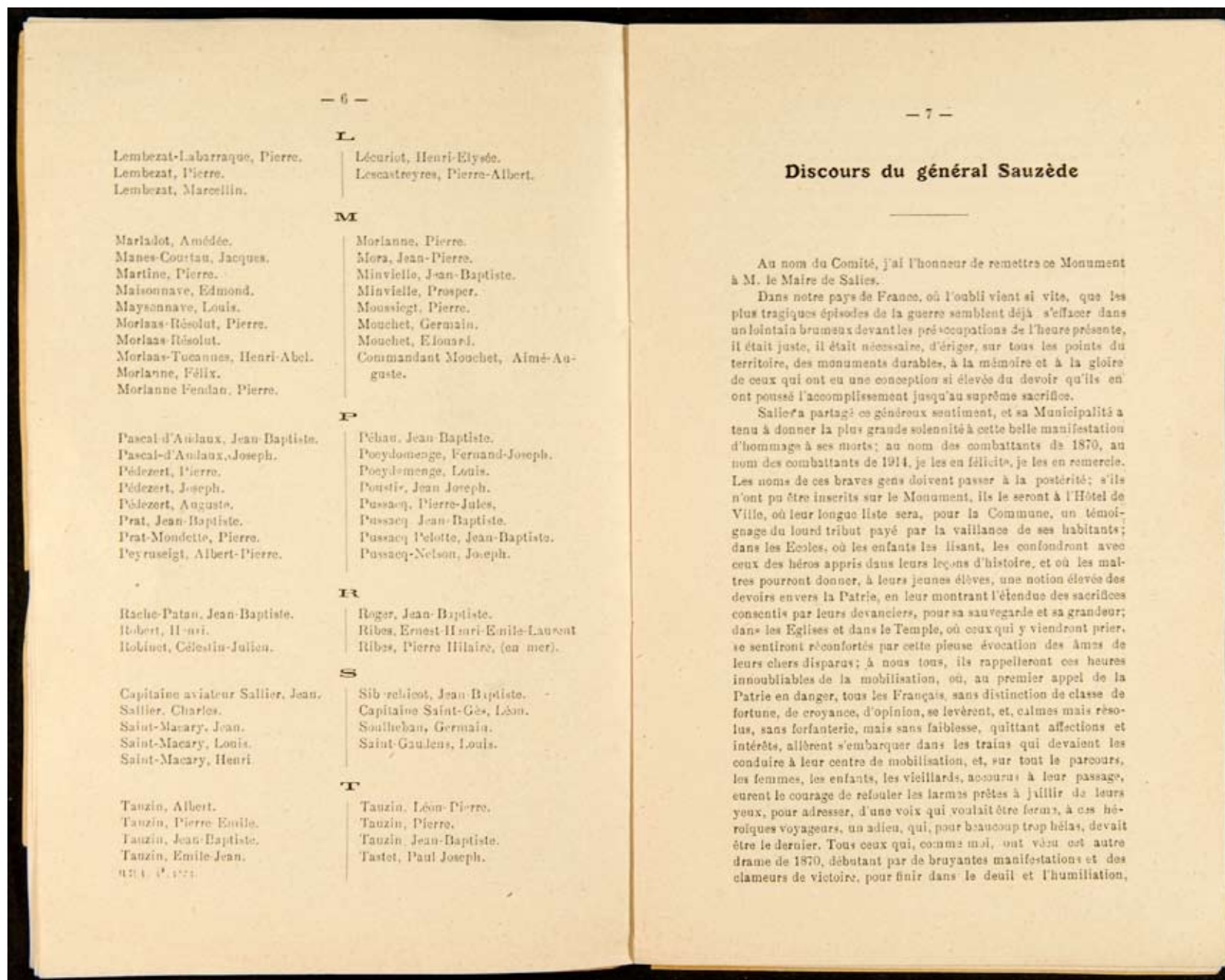
J

Joffre, Jean.

L

Labat, Marcellin.
 Labat, Jean.
 Lajus, Joseph-Marie-Henri, médecin major.
 Lajus, Paul François-Marie-Gaston.
 Laborde-Pédelaugar, Joseph.
 Laborde, Pierre.
 Laborde-Hourcuzé, Jean-Eliu.
 Laborde-Ta, Maurice.
 Laborde, Jean.
 Laborde-Ta, Paul.
 Lagoardette, Jean.
 Lantiat, Pierre-Emile-Henri.
 Lantiat-Baillargue, Jean-Louis.
 Lagoardette, Alexis.
 Labourdette, Félix.
 Labastie, Jean-Baptiste.
 Labastie, Jean-Pierre.
 Labastie, Pierre.
 Lacarrau, Ernest.
 Laglequet, Jean-Baptiste.
 Larroche, Albert.
 Larré, Alexandre.
 Labourdette, Jean-Baptiste.
 Labourdette, Pierre.
 Lajusan-Laclotte, Amédée-Daniel.
 Lavie-Baron, Louis.
 Lamazon, Félix.
 Lamazon, Emile.
 Lamarque, Fernand.
 Langlés, Pierre-Lucien.
 Lateulère, Pierre.
 Lembezat, Jean-Baptiste.

- 5 -



- 6 -

L

Lembizat-Labarraque, Pierre.
Lembizat, Pierre.
Lembizat, Marcellin.

Lécuriot, Henri-Elysée.
Lescastreyres, Pierre-Albert.

M

Mariadot, Amédée.
Manes-Courtau, Jacques.
Martine, Pierre.
Maisonave, Edmond.
Maysonnave, Louis.
Morlaas-Résolot, Pierre.
Morlaas-Résolot.
Morlaas-Tucannes, Henri-Abel.
Morlanne, Félix.
Morlanne-Fendau, Pierre.

Morlanne, Pierre.
Mora, Jean-Pierre.
Minvielle, Jean-Baptiste.
Minvielle, Prosper.
Moussiegt, Pierre.
Mouchet, Germain.
Mouchet, Elouard.
Commandant Mouchet, Aimé-Auguste.

P

Pascal-d'Audaux, Jean-Baptiste.
Pascal-d'Audaux, Joseph.
Pédezert, Pierre.
Pédezert, Joseph.
Pédezert, Auguste.
Prat, Jean-Baptiste.
Prat-Mondette, Pierre.
Peyrussiegt, Albert-Pierre.

Pébau, Jean-Baptiste.
Poeydomenge, Fernand-Joseph.
Poeydomenge, Louis.
Ponstér, Jean-Joseph.
Pussacq, Pierre-Jules.
Pussacq, Jean-Baptiste.
Pussacq-Pelotte, Jean-Baptiste.
Pussacq-Nelson, Joseph.

R

Rache-Patan, Jean-Baptiste.
Robert, Henri.
Robinet, Césaire-Julien.

Roger, Jean-Baptiste.
Ribes, Ernest-Henri-Emile-Laurent.
Ribes, Pierre-Hilaire, (en mer).

S

Capitaine aviateur Sallier, Jean.
Sallier, Charles.
Saint-Macary, Jean.
Saint-Macary, Louis.
Saint-Macary, Henri.

Sib-relicot, Jean-Baptiste.
Capitaine Saint-Gès, Léon.
Soullieban, Germain.
Saint-Gaulens, Louis.

T

Tauzin, Albert.
Tauzin, Pierre-Emile.
Tauzin, Jean-Baptiste.
Tauzin, Emile-Jean.

Tauzin, Léon-Pierre.
Tauzin, Pierre.
Tauzin, Jean-Baptiste.
Tastet, Paul-Joseph.

- 7 -

Discours du général Sauzède

Au nom du Comité, j'ai l'honneur de remettre ce Monument à M. le Maire de Salies.

Dans notre pays de France, où l'oubli vient si vite, que les plus tragiques épisodes de la guerre semblent déjà s'effacer dans un lointain brumeux devant les préoccupations de l'heure présente, il était juste, il était nécessaire, d'ériger, sur tous les points du territoire, des monuments durables, à la mémoire et à la gloire de ceux qui ont eu une conception si élevée du devoir qu'ils en ont poussé l'accomplissement jusqu'au suprême sacrifice.

Salies a partagé ce généreux sentiment, et sa Municipalité a tenu à donner la plus grande solennité à cette belle manifestation d'hommage à ses morts; au nom des combattants de 1870, au nom des combattants de 1914, je les en félicite, je les en remercie. Les noms de ces braves gens doivent passer à la postérité; s'ils n'ont pu être inscrits sur le Monument, ils le seront à l'Hôtel de Ville, où leur longue liste sera, pour la Commune, un témoignage du lourd tribut payé par la vaillance de ses habitants; dans les Ecoles, où les enfants les lisant, les confondront avec ceux des héros appris dans leurs leçons d'histoire, et où les maîtres pourront donner, à leurs jeunes élèves, une notion élevée des devoirs envers la Patrie, en leur montrant l'étendue des sacrifices consentis par leurs devanciers, pour sa sauvegarde et sa grandeur; dans les Eglises et dans le Temple, où ceux qui y viendront prier, se sentiront réconfortés par cette pieuse évocation des âmes de leurs chers disparus; à nous tous, ils rappelleront ces heures inoubliables de la mobilisation, où, au premier appel de la Patrie en danger, tous les Français, sans distinction de classe, de fortune, de croyance, d'opinion, se levèrent, et, calmes mais résolus, sans fanfaronnerie, mais sans faiblesse, quittant affections et intérêts, allèrent s'embarquer dans les trains qui devaient les conduire à leur centre de mobilisation, et, sur tout le parcours, les femmes, les enfants, les vieillards, accourus à leur passage, eurent le courage de refouler les larmes prêtes à jaillir de leurs yeux, pour adresser, d'une voix qui voulait être ferme, à ces héroïques voyageurs, un adieu, qui, pour beaucoup trop hélas, devait être le dernier. Tous ceux qui, comme moi, ont vécu cet autre drame de 1870, débutant par de bruyantes manifestations et des clameurs de victoire, pour finir dans le deuil et l'humiliation,

— 8 —

comprurent, à ce moment, que l'heure de la revanche avait sonnée, et sentirent leur cœur envahi d'une absolue confiance dans le succès final.

Mais ces glorieux souvenirs comportent une leçon qu'il serait coupable de ne pas méditer. Pendant les années précédant la guerre, le Pays, énervé par des misérables polémiques, berné par de fallacieuses théories de pacifisme et de fraternité internationale, se laissant distraire des véritables dangers de l'Extérieur, et allait affronter un ennemi formidablement organisé, il faut avoir le courage de le reconnaître, insuffisamment armé pour la lutte.

Si, malgré cette infériorité du début, nous avons pu, après les premiers désastres, faire le rétablissement de la Marne, si nous avons, pendant plus de quatre années, résisté à toutes les attaques de l'ennemi, si nous avons enfin arraché la victoire, nous le devons à ce magnifique élan de fraternité patriotique qui a rapproché tous les cœurs et uni tous les efforts.

Cette union, qui nous a fait gagner la guerre, nous est aussi nécessaire, dans la paix, pour travailler au relèvement de la Patrie meurtrie, et assurer sa sécurité dans le présent et l'avenir, et nous n'avons pas le droit de déchirer ce pacte que ces morts ont scellé de leur sang; ils sont tombés, sans compter, pour que leurs enfants puissent vivre en paix. Ils nous demandent de les continuer, il nous faut les obéir; c'est le plus bel hommage que nous puissions rendre à ces glorieux morts, devant lesquels je m'incline avec émotion et reconnaissance.

Discours de M. le Maire

MES CHERS CONCITOYENS,

J'ai vraiment scrupule à troubler un recueillement qui me semble l'hommage le plus éloquent à rendre à nos héros car aucun discours ne saurait ajouter à la poignante émotion causée par la simple lecture du long, du trop long nécrologe des Enfants de Salies, Morts aux Champ d'Honneur.

Morts aux Champ d'Honneur! cette glorieuse épitaphe, écrite en lettres de feu et de sang, symbolisera à tout jamais pour nous les plus cruelles séparations, mais aussi le pur héroïsme de

— 9 —

nos enfants dont nous devons garder une légitime fierté, cette fierté qui fait qu'on se redresse sous la douleur pour la mieux supporter.

Ainsi cette paysanne disant à son mari, accablé devant le corps mutilé de son enfant : Aie du courage, mon homme, tu vois bien que le petit en avait.

Ainsi, encore, cette petite ouvrière, mariée depuis peu et qu'un télégramme appelle à l'Hôpital où elle arriva trop tard et qui, devant la désolation de ceux qui voulaient la consoler, trouve spontanément ces mots sublimes : « Il est mort pour sa Patrie. C'était sa mère, je ne suis que sa femme ».

Ainsi, enfin, cette grande dame qui ne saurait se méprendre à l'émotion du prêtre lui offrant l'hostie. Elle a son mari et cinq fils au front. L'un d'eux, certainement, a été tué. Elle s'approche et, tout bas, pour ne pas inquiéter les mères qui prient autour d'elle, Elle demande : « Lequel » ?

Oh ! les admirables femmes, de conditions sociales différentes, sans doute, mais de même troupe morale, de même sang et bien plus faites pour se tendre les bras que pour se haïr ou s'entredéchirer, comme le voudraient des foux ou des criminels.

Mais il a fallu la guerre, l'odieuse guerre, la guerre dont nous voudrions que nos enfants n'entendissent jamais plus parler, pour que, aux yeux du monde entier, éclatent les vertus de ce peuple admirable, si sévèrement, si injustement jugé à l'étranger, sur la foi d'une littérature malsaine, écrite le plus souvent par des Météques qui s'embusquent derrière des pseudonymes français.

Morts au Champ d'Honneur ! sous les coups répétés de ce glas d'une mystérieuse résonnance au plus profond de nous-mêmes, nos cœurs, tous nos cœurs battent à l'unisson et, autour de ce Monument, nous ne formons plus qu'une seule et même famille Salisienne, communiant en foi et en espérance dans le culte de nos Morts et la grandeur de la Patrie.

Ah ! mes Chers Concitoyens, en cette minute unique où peuvent se prendre avec sincérité les plus fermes résolutions, laissez-moi vous adjurer au nom de ces morts qui nous font un devoir de ne pas rendre inutile leur suprême sacrifice, laissez-moi vous adjurer de rester unis dans la paix comme ils l'ont été dans la guerre, comme ils le sont dans l'immortalité.

Sachons nous supporter les uns, les autres, sachons penser différemment mais aussi agir toujours avec courtoisie, fraternellement, comme il convient aux enfants d'une même mère, la France, qui, aujourd'hui plus que jamais, a besoin de notre union.

Unis, maîtres chez nous, forts de nos droits, conscients de

— 10 —

nos devoirs, sans autre ambition, disons-le, répétons-le sans cesse aux fourbes, qui nous accusent d'impérialisme, sans autre ambition, dis-je, que de progresser par le travail dans la paix et la liberté, nous restons, nous sommes, comme la guerre l'a lumineusement démontré, le premier peuple du monde.

Et vous, mères que nous ne saurions trop vénérer pour avoir encore grandi le renom de la femme française,

Vous, veuves inconsolées, dont l'avenir est à tout jamais brisé,

Vous, orphelins de la guerre, chers petits, que nous reconnaissons et aimons comme nos propres enfants,

Vous, enfin, Soldats plus grands que nature, miraculeusement échappés à la plus terrible tuerie qui ait jamais ensanglanté la terre.

Soyez les gardiens vigilants de ce Monument que j'ai confié à votre piété au nom de notre petite patrie commune : « Salies »

Discours de M. le Sous-Préfet

MESDAMES, MESSIEURS,

Tout au long de l'année, jusqu'en ce jour de Noël, s'échelonnent les anniversaires de gloire et de douleur ; la grande piété de la douce France élève, dans chacune de ses communes, un monument qui est destiné à perpétuer la mémoire des enfants qui moururent pour elle. Le souvenir de la guerre qui fut livrée pour la liberté, matérialisé dans ces pierres, subsistera dans les futures générations comme la leçon sublime de sauriers librement consenti.

L'héroïsme, l'abnégation de ceux qui payèrent de leur vie le salut de la Patrie, ont été magnifiés souvent en d'ardentes paroles. Tout aurait été dit sur eux si une limite pouvait être donnée à la grandeur de leur geste, qui restera, dans la conscience du monde, comme le plus beau parce qu'il fut le plus méritoire. Il ne s'est pas, en effet, simplement résumé dans un acte de courage accompli en pleine fougue et en pleine électrisation. Non, Messieurs. Dans ces tranchées, sous la lune froide, alors qu'ils songeaient que cette année encore ils n'allumeraient pas au foyer

— 11 —

familial la grosse bûche de Noël, et peut être qu'ils ne l'allumeraient plus jamais, la longueur de la lutte obligea à réfléchir leurs actes, ceux-là même qui étaient partis en 1914, dans un élan d'enthousiasme, la fleur au képi.

Et cependant, Messieurs, l'accumulation de ces monuments de pierre et de marbre, qui surgirent du sol pour glorifier nos héros, ne serait qu'une amère dérision, si chacun de nous n'éprouvait pas, devant eux, l'obligation des résolutions viriles dont la somme fait la force d'un peuple. Pour sauvegarder l'avenir, il est indispensable que chaque citoyen décide, en venant se recueillir devant l'autel des morts, qu'il travaillera, lui aussi, dans sa sphère, aussi modeste soit-elle, et fut-ce même au prix des plus durs sacrifices, à la grande gloire du pays de France.

Il fut, dans l'Histoire, une grande nation, grande par la valeur civique et militaire de ses habitants. Ils aimaient la liberté et ils étaient dévoués au bien public. Après avoir conquis l'ancien monde, ils le couvrirent de monuments splendides. Mais lorsque, plus tard, les enfants des races légionnaires, qui étaient des simples, perdirent, par l'habitude des arguties et des sophismes, jusqu'à la notion même de la patrie, il n'y avait pas longtemps à attendre pour voir tous ces merveilleux édifices, qui rappelaient des actions héroïques, mais désormais lointaines, submergés par la vague déferlante des hordes barbares, chercheurs de butins.

Il ne faut pas que les Français de demain, soient à ceux de la dernière guerre, ce que furent aux Romains de la République leurs fils de l'Empire décadent. Ce serait, Messieurs, un affront à la mémoire de nos morts que de vouloir ignorer la haute leçon qu'ils nous ont donnée par leur sacrifice réfléchi. Car ils savaient, nos soldats, pourquoi ils se battaient, pourquoi ils mouraient. Ce n'étaient pas seulement pour riposter à la plus odieuse des agressions. A la sévère école de la tranchée, ces combattants, qui faisaient de leurs corps un rempart au pays, comprenaient qu'ils en avaient, non-seulement l'amour, mais aussi la fierté. Ils ont voulu que leur pays soit grand. Et quiconque, aujourd'hui, par égoïsme, intérêt personnel, par paresse, se dérobs à l'effort qui s'impose pour le salut commun, insulte à la mémoire des morts.

Il faut donc qu'on s'agenouille sur ces tombes pour y puiser la grande légende d'énergie nécessaire par laquelle sera parfaite l'œuvre de salut national. C'est le seul hommage qui convienne à ceux que nous vénérons et pleurons à la fois.

— 12 —

AUS NOUSTES MOURTS DE GUERRE

1914-1918

Lous qui saludie aciù qu'estoun grans enter touts,
E, ta landa-us coum eau, ne trouterén pas mouts
Proù tringlants é prou élas, dé-quéths mouts chèts esclaque
E prou hauts ta poudé ha-s de la loûe traque.

Au cèu dou lou printemps qu'arrayabe lou sou,
Qu'arridèn à la bête en passant per l'eslou,
Las hores enta-d'éths qu'enlurraben lénnyères
E n'ous pourtaben pas que doubèys é gayères.

Eata-d'escalouri-us lou co qu'abèn las mayes,
De bédé-us tant balénts qu'en èren fièrs lous pays ;
D'ants, acasads deya dab ùe hembie aymade,
Dous maynadyots béroys què-s néuriben la couade.

Ah, b'ère aysid labéts à nouste lou triball !...
Més acéra, malaye, au péis dou brumalh
U nubladye què-s lhèbe, é, désencadégnade,
P'ou mièy dous eslambrées que brame la priglade...

Dèts-c-nau-cent-quatorse !... Aus qui saludie aciù,
Aus qui partin, hidènts, debath lou g'onèlh de Diu
Brabes Biarnés, hardids Saliès, Hihls de la Mude,
Ne débous pas dus cops, France, crida-us : « Ayude ! »

E per esta-s hurous, é per bibe à lasé,
Lèn toutà que courroum ta ha lou lou débé ;
Qu'at déchén tout quon s'escadou ta-d'éths lou die :
E que sauban atau lou Moude é la Patrie !

Dab ùe cante aus pots, ta-d'espargna-t à flèu,
O France, qu'en anan chèts qu'ous estoissie grèn,
E, cinq ans a-d'arroum, toustém tougue qué tougue,
Que combatoun souldats dou Biarn é de Gascougue.

Plèys de hangue e de lout, pèr hèn la néu l'hibèr,
Couéys de calou festin, de l'Alsace à l'Ysèr
Aus Boches que hèn cap dou houns de las trencades,
E de pous, é de lin, patacs, pies é crouscades !

— 13 —

Saliès, coum lous payrans darrè lou plumach blanc
Dou Nouste Henric, qu'abéts sémiad dou boste sanc
La rouye flou pertout é per plague prégoune
S'ous planès de la Marne é s'ous tucs de l'Argoune...

Bous qui saludie aciù, qu'èts mourts lonègn, acéra,
Tout soulds, en quauque plach, en quauque roustéra,
Arrès né-s bacha pas sus la boste misèrie,
E n'abouts pas arrès ta mia-b au cémitérie.

Més, prumè de barra-b à tout yaméy lous g'ouéhs,
En sauméyant que bits lous de case, lous biéhs,
Lou pay, la may, lous thins, la hénblote tant brabe :
Ne coumèts pas atau dessanena-b hèn la grabe !

U darrè cop que bits lou Bos, Arribourdés,
Lashordes, lous Antis, lou Cout...é, Diu mercès,
A Saliès tabéy, lou Clauson, la Clabote,
Andioque, lou Bayà, l'Oumè, Condor, la Bote...

E quon l'Ayè de Mourit é-b hala per capsus,
De Sent-Marti, de Sent-Bisénts lous Anyélus
Qu'ous-enténouts capbath lous terrès e las planes,
Ta bous souna tout dous à trucots de campanes...

Atau n'èts pas mourts soulds !... Ourgulh dou nouste Biarn,
De Saliès la Flou, Frut de la nouste carn,...
Balénts !... Lou nouste co qu'aura prou de mémoire
Ta soubienés de bous qui-s balhats la Bictorie.

Déya lou boste Noum en létres d'aur s'escriu
S'ous murréts bédédids de tout Temple de Diu,
E la Boste Bértud ouèy que l'abém mércade
Sus à piéla de marbe e de pèyre picade.

Mourts immourtaus, ouèy qu'èts aciù p'ou mièy de nous,
E, cap bach, que déuri saluda-b de yénous,
A Bous doum lou prêts-lièyt éflouguéra l'Historie,
A Bous, Mourts, qui biurats toustém en plègne Glorie !

Per Nalou de 1921.

AL-CARTERO (D' LACOURRET).

— 14 —

A NOS MORTS DE GUERRE

1914-1918

Ceux que je salue ici furent grands entre tous, — et, pour les honorer, comme il se doit, on ne trouverait pas de mots — assez sonores et assez brillants, des mots sans tâche — et assez élevés pour se hausser à leur taille. —

Au ciel de leur printemps rayonnait le soleil, — en pleine floraison ils souriaient à la vie, — pour eux les heures glissaient légères, — et ne leur apportaient que des faveurs, des joies.

Leurs mères suffisaient à réchauffer leurs âmes, — et leur valeur faisait la fierté de leurs pères. — D'autres auprès, déjà, d'une compagne aimée — élevaient leur couvée d'enfantelets mignons. —

Ah, qu'alors le travail était chez nous facile ! — Mais, là-bas, au pays de la brume, hélas, — un nuage se lève, et, vite déchaînée, — au milieu des délares gronde la tempête. —

Dix-neuf cent quatorze !... Ceux que je salue ici, — ceux qui, confiants, partirent sous l'œil de Dieu, — Braves Béarnais, hardis Salisiens, Fils de la Mude, — il ne te fallut pas, ô France, les appeler deux fois à l'aide. —

Bien qu'ils fussent heureux, bien qu'ils vécussent à loisir, — pressés, ils coururent à leur devoir, — abandonnant tout au jour fixé : — Et ils sauvèrent ainsi le Monde et la Patrie ! —

Une chanson aux lèvres, pour l'éviter la ruine, — ô France, ils s'en allèrent sans regret, — et cinq ans de suite, toujours cogne qui cogne, — ils combattirent, soldats du Béarn et de Gascogne. —

Couverts de boue, souillés de vase, dans la neige l'hiver, — brûlés par la chaleur l'été, de l'Alsace à l'Yser — aux Boches ils tinrent tête du fond de leurs tranchées, — et d'affiliée ils bataillèrent, frappant et d'estoc et de taille. —

— 15 —

O Salisiens, comme vos aïeux derrière le panache blanc — de notre Henri, vous avez semé la rouge fleur — de votre sang en tout lieu et par des plaies profondes — dans les vallées de la Marne et sur les sommets de l'Argonne. —

Vous que je salue ici, vous êtes morts au loin, — tout seuls, contre une baie, ou dans quelque chaume, — et personne ne se pencha sur votre misère, — et nul ne vous accompagna au cimetière. —

Mais avant de clore à tout jamais vos yeux, — dans un rêve, vous vîtes la maison de famille, les vieux, — votre père, votre mère, les tout petits, votre femme si courageuse : — Et ainsi vous ne vous aperçûtes pas que votre sang se répandait dans la fange. —

Une dernière fois vous avez contemplé le Bois, Arribourdès, Lasbordes, les Antis, le Cout, et, Dieu merci, — à Salies le Clausod, la Clabote, — Andioque, le Bayà, l'Oumè, Coudot, la Bote... —

Et, quand l'Ange de Mort vous emporta là-haut, — de Saint-Martin, de Saint-Vincent vous entendites l'Angelus — tinter à travers plaines et côteaux — et sonner tout doucement pour vous à petits coups de cloches. —

Certes ainsi vous n'êtes pas morts tout seuls ! — Orgueil de notre Béarn, Fleur de Salies, Fruit de notre chair... — Soldats valeureux... notre cœur aura assez de mémoire — pour se souvenir de vous qui nous donnâtes la Victoire. —

Déjà votre Nom en lettres d'or s'inscrit — sur les murs bénits des Temples du Seigneur, — et votre Vaillance nous l'avons aujourd'hui commémorée — par une colonne de marbre et de pierre taillée. —

O Morts immortels, en ce jour vous êtes ici parmi nous, — et, m'inclinant bien bas, je devrais vous saluer à genoux, Vous dont l'épopée fleurira l'Histoire, — Vous, Morts, qui vivrez toujours en pleine Gloire ! —

Le jour de Noël en 1921.

AL-C. (D^r L.)

— 16 —

Discours de M. le docteur Dufourcq

Conseiller Général

Trop de ceux dont les noms sont inscrits sur cette pierre furent mes frères d'enfance pour que, sans émotion profonde, j'évoque leur souvenir.

Souvenez-vous ! Brusquement, par une belle après-midi d'août, en hâte, les baigneurs quittant Salies, sur la place vide, on se regarde anxieux, on dit : « C'est la guerre ». Et le soir, dans la nuit, éclate « la Marseillaise » : « Allons enfants de la Patrie ». La joie du sacrifice illumine les visages. « France, tu appelles tes enfants, nous volons à ton secours ».

Mais eux ne revinrent pas, eux, les plus nobles, les plus braves, restèrent couchés loin de nous, quelque part, sur la terre arrosée de leur sang.

Ils ne revinrent pas, mais leur sacrifice total nous donne la victoire.

Ils ne revinrent pas, mais autour de ce Monument qui perpétue leur mémoire, fuyant ces plaines glacées où ils tombèrent, leur ombre vivra près du Saleys dont le murmure berça leur enfance, près du Baya où ils jouèrent enfants.

Et lorsque nous passerons, et mieux encore, chaque année, lorsque sera leur fête, nous viendrons recueillis, près de ces pierres de gloire, écouter la voix de nos grands morts. « Frères, nous diront-ils, pour la patrie plus grande et plus belle nous avons donné notre vie, Dans l'union et le travail continuez notre œuvre, sachez vouloir et vous sacrifier. »

Imp. Pap. F. CLÉRIE, Salies-de-Béarn (B.-P.)



LE BLEUET DE FRANCE

JOURNÉE NATIONALE DU 11 NOVEMBRE



EMBLEME DU COMBATTANT
ET DES
VICTIMES DE GUERRE

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE - HOTEL DES INVALIDES, PARIS, VII^e

Exécuté par SCHUSTER - Imprimerie DE COSTER, Paris, XII^e